



République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

Ministère des Finances

Document de Programmation
Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT)
2023-2025



S

C

A

P

P

Septembre 2022

"La bonne gouvernance est une condition nécessaire de l'exécution des projets économiques de façon à garantir la réalisation des objectifs qui leur sont fixés. Pour cela nous avons instruit le gouvernement à travers notre lettre de mission au Premier ministre en insistant sur la souveraineté absolue de la loi, la transparence dans la gestion des ressources publiques et la rigueur dans le traitement de toutes les formes de malversations administratives ou financières."

Extrait du discours du Président de la République

Mohamed OULD CHEIKH EL GHAZOUANI

Plan de relance économique

02-09-2020

Article 46 :

La loi de finances de l'année est élaborée par référence à une programmation budgétaire pluriannuelle, actualisée chaque année en vue de l'adapter à l'évolution de la conjoncture financière, économique et sociale du pays.

Cette programmation vise notamment à définir, en fonction d'hypothèses économiques réalistes et justifiées, l'évolution sur une période minimale de trois ans:

- de l'ensemble des recettes et dépenses publiques, y compris les financements extérieurs, décomposées par grandes catégories, faisant notamment apparaître les investissements publics ;
- du solde budgétaire et de son mode de financement ainsi que du niveau global d'endettement financier en résultant.

Cette programmation budgétaire tient compte des perspectives d'évolution des recettes liées à l'exploitation des ressources naturelles et fait l'objet d'une communication pour son adoption en Conseil des ministres au plus tard le 30 juin de chaque année et rendue publique.

Les modalités de cette programmation budgétaire et la gouvernance budgétaire et comptable sont fixées par décret pris en conseil des Ministres.

LOLF 2018

Table des matières

Article 46 :	3
Liste des abréviations	9
I. Contexte général.....	16
I.1. Contexte international	16
I.1.1. PIB réel.....	16
I.1.2. Inflation	19
I.1.4. Commerce international	20
I.2. Contexte national.....	24
I.2.1. Contexte politique et économique	24
I.2.2. SCAPP 2016-2030	25
II. Méthodologie d'élaboration du DPBMT	26
II.1. Projection du CBMT	26
II.1.1. Techniques de prévision	26
15. Méthode n°1 : utiliser une source extérieure	26
16. Méthode n°2 : l'élasticité unitaire et les mesures nouvelles	27
17. Méthode n°3 : le tendancier de dépense	27
18. Méthode n°4 : le module macroéconomique	27
19. Méthode n°5 : les lissages statistiques.....	27
II.1.2. Hypothèse du cadrage budgétaire	28
II.2. Projection du CDMTg (enveloppes sectorielles).....	30
III. Situation économique du pays	33
III.1. Développement récent 2019-2021	33
III.1.1. Produit intérieur Brut 2019-2021.....	33
III.1.2. Secteur extérieur 2019-2021	34
III.1.3. Situation monétaire et prix 2019-2021	35
III.1.4. Situation de la dette 2019-2021	36
III.2. Evolution économique en 2022	37
III.2.1. Produit intérieur Brut.....	37
III.2.2. Secteur extérieur	38
III.2.3. Situation monétaire et prix en 2022.....	38
III.3. Prospective économique 2023-2025	39
III.3.1. Orientations de la politique économique.....	39
III.3.2. Produit intérieur Brut 2023-2025.....	40

III.3.3. Secteur extérieur 2023-2025	41
III.3.4. Situation monétaire et prix 2023-2025	42
III.3.5. Situation de la dette 2023-2025	43
IV. Cadre Budgétaire à Moyen Terme	45
IV.1. Orientations de la politique budgétaire	45
IV.2. Ressources de l'Etat	47
IV.2.1. Rétrospective des ressources 2019-2021	47
IV.2.1.1. Rétrospective des ressources totales	47
IV.2.1.2. Evolution des recettes fiscales 2019 – 2021	48
IV.2.1.3. Evolution des recettes non fiscales 2019 -2021	49
IV.2.1.4. Evolution des autres recettes 2019 -2021	49
IV.2.1.5. Evolution des dons 2019-2021	51
III.1.2. Evolution des ressources en 2022	51
Recettes de premiers semestres de 2021 et 2022	51
IV.2.3. Prospective des ressources 2023-2025	51
IV.2.3.1. Ressources intérieures 2023-2025	51
IV.2.3.2. Ressources extérieures 2023-2025	52
IV.3. Dépenses de l'Etat	53
IV.3. 1. Rétrospective des dépenses 2019-2021	53
IV.3. 1.1. Evolution des dépenses totales	53
IV.3. 1.2. Dépenses courantes	54
IV.3. 1.2.1. Les traitements et salaires	54
IV.3. 1.2.2. Dépenses d'acquisition de biens et services	55
IV.3. 1.2.3. Subventions et autres transferts courants	55
IV.3. 1.2.4. Crédits non-ventilés	55
IV.3. 1.2.5. Charges de la dette	55
IV.3. 1.3. Dépenses d'équipement	55
IV.3. 2. Evolution des dépenses en 2022	56
IV.3. 3. Prospective des dépenses 2023-2025	56
IV.3. 3.1. Evolution des dépenses totales	56
IV.3. 3.2. Dépenses courantes	57
IV.3. 3.2.1. Charges du Personnel	57
IV.3. 3.2.2. Dépenses d'acquisition de biens et services	57
IV.3. 3.2.3. Subventions et Transferts courants	57
IV.3. 3.2.4. Intérêts de la dette	58
IV.3. 3.3. Dépenses d'équipement	58

IV.3. 3.4.Comptes Spéciaux du Trésor	59
IV.4.Solde budgétaire et son financement	60
IV.4.1. Solde budgétaire	60
IV.4.2. Financement.....	60
V. CDMT global 2023-2025	63
V. 1.Visions stratégiques des secteurs prioritaires.....	63
V.1.1.Education.....	63
V.1.2. Santé	64
V.1.3. Equipement et Transport.....	66
V.1.4. Hydraulique et assainissement.....	67
V.1.5. Pêches	67
V.1.6. Elevage	68
V.1.7. Agriculture.....	69
V.1.8. Environnement et Développement durable.....	69
V.2. Enveloppes budgétaires 2023-2025	70
V.2.1. Ventilation des dépenses par Ministère.....	71
V.2. Masse salariale par département.....	80
VI. Annexes	0
VI.1. Projection du TOFE 2023-2025.....	0
VI.3. PIP 2023-2025 sur budget de l'Etat par leviers de la SCAPP	6
VI.4. PIP 2022-2025 sur Financement Extérieur Global par levier de la SCAPP	0
VI.5. Méthode de projection des recettes et dépenses du secteur de la pêche.....	0
<i>Méthode de projection des recettes et dépenses du secteur de la pêche</i>	<i>0</i>

Liste des figures

Figure 1: Evolution de la croissance économique mondiale	16
Figure 2: Carte du monde: Croissance du PIB réel en 2022.....	17
Figure 3: Evolution des prix du pétrole non raffiné	21
Figure 4: Evolution des prix du minerai de fer et du cuivre en moyenne annuelle.....	21
Figure 5: Evolution des prix de l'or	22
Figure 6: Evolution des prix des produits alimentaires	23
Figure 7: Evolution des prix des engrais agricoles.....	24
Figure 8: Evolution de la croissance économique durant la période 2019-2021.....	34
Figure 9: Evolution de la balance courante en pourcentage du PIB 2019-2021	34
Figure 10: Croissance annuelle de M2 et PIB nominal	35
Figure 11: Réserves de change 2019-2021	35
Figure 12: Evolution de l'encours de la dette 2019-2021	37
Figure 13: Evolution des services de la dette en dollars 2019-2021	37
Figure 14: Taux de croissance du PIB réel 2022-2025.....	40
Figure 15: Croissance sectorielle réelle en pourcentage 2022-2025	41
Figure 16: Evolution du solde de la balance courante en pourcentage du PIB 2023-2025	42
Figure 17: Evolution de la masse monétaire 2023-2025	43
Figure 18: Evolution de l'inflation 2022-2025	43
Figure 19: Projection des services de la dette 2022-2025	44
Figure 20: : évolution des subventions et transferts	57
Figure 21: Evolution des intérêts de la dette extérieure	58
Figure 24: Evolution des parties budgétaires 2023-2025	71

Liste des tableaux

Tableau 1: Evolution de la croissance économique dans les pays avancés.....	18
Tableau 2: Evolution de la croissance économique dans les pays émergents et les pays en développement.....	19
Tableau 3: Techniques de prévision utilisées	27
Tableau 4: Hypothèses macroéconomiques.....	29
Tableau 5: Evolution des recettes totales 2019-2021	47
Tableau 6: Recettes des premiers semestres de 2021 et 2022	51
Tableau 7: Prospectives des recettes totales de l'Etat 2023-2025.....	52
97. Tableau 8: Ressources extérieures à réaliser par l'Etat en millions MRU.....	52
Tableau 9: PIP 2022-2025 sur Financement extérieur global par secteur	53
Tableau 10: Retrospectives des dépenses 2019- 2021	53
Tableau 11: Evolution des dépenses en 2022	56
Tableau 12: Evolution des dépenses totales 2022-2025	56
Tableau 13: Ratios de la masse salariale	57
Tableau 14: Ratios de la dette 2022-2025	58
Tableau 15: Ratios des dépenses d'investissement	59
Tableau 16: Les comptes d'affectation spéciale	59
Tableau 17: Solde budgétaires en mds MRU	60
Tableau 19: Répartition de la masse salariale par département 2023-2025	80

Liste des abréviations

AEP	Adduction en Eau Potable
ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres sécurisé
ANSADE	Agence nationale des statistiques et d'analyse démographique et économique
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BE	Budget de l'Etat
BIC	Bénéfice Industriel et Commercial
BNC	Bénéfice activités Non Commerciales
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAS	Compte d'Affectaion Spéciale
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
DFI	Droit Fiscal à l'Importation
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DPBMT	Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme
FMI	Fonds Monétaire International
FNRH	Fonds National des Revenus d'Hydrocarbures
IGR	Impôt Général sur le Revenu
IMF	Impôt Minimum Forfaitaire
IRCM	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers
IADM	Initiative pour la Réduction de la Dette Multilatérale
IRF	Impôt sur le Revenu Foncier
ITS	Impôt sur les Traitements et Salaires
LF	Loi de Finances
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
MA	Ministère de l'Agriculture
MAECME	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Mauritaniens de l'Extérieur
MAEPSP	Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs
MAIEO	Ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement Originel
MASEF	Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille

MCJSRP	Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement
MCIAT	Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme
ME	Ministère de l'Élevage
MDN	Ministère de la défense
MJ	Ministère de la Justice
MS	Ministère de la Santé
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEFP	Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle
MENRSE	Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
MF	Ministère des finances
MFPT	Ministère de la Fonction Publique et du Travail
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MPEM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MPME	Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie
MRU	Nouvelle Ouguiya (Unité monétaire)
MTNIMA	Ministère de la Transition numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration
PA2SCAPP	Second Plan d'action de la SCAPP
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'investissement public
PNDR	Plan National de Développement Rural
PNDSE	Programme National de Développement du Secteur de l'Education
PPP	Partenariat Public Privé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière
SOMAGAZ	Société Mauritanienne de Gaz
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Electricité
STP	Société de Transport Public
SYDONIA	Système Douanier Informatisé
TA	Taxe d'Apprentissage

TADE	Taxe d'Aéroport au Départ
TBA	Taux Brut d'Accès en première année du fondamental
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TC	Taxe de Consommation sur les Produits Pétroliers
TCA	Taxe sur le Chiffre d'Affaires
TCC	Taxe de Consommation sur le Ciment
TCS	Taxe de Consommation sur le Sucre
TMB	Taxe de Marge Brute
TOFE.	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TPS	Taxe sur les Prestations de Service
TV	Taxe Véhicule
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne

Préface

L'élaboration du document de programmation budgétaire à Moyen Terme (DPBMT) 2023-2025 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Organique relative aux Lois des Finances (LOLF) 2018 qui introduit plusieurs réformes (budget programmes, gestion axée sur les résultats, comptabilité générale en droits constatés, un rôle plus important du parlement) et donne plus de liberté aux gestionnaires (responsabilisation, globalisation des crédits, fongibilité asymétrique)

Elle intervient également dans un contexte international particulier marqué par des hausses historiques et généralisées des prix et des répercussions humaines, économiques et financières de la pandémie Covid 19.

Au niveau national, le contexte est caractérisé par la poursuite de l'exécution du programme présidentiel « Mes engagements » et le plan de relance « ProPEP », le renforcement des forces motrices de la croissance et la promotion de l'équité sociale, sans compromettre la viabilité de la dette et les engagements internationaux du pays.

Sur le plan des finances publiques, après trois ans de mesures budgétaires extraordinaires (2020-2022), occasionnées par la pandémie et récemment par la crise énergétique et alimentaire, les années 2023-2025 seront caractérisées par une politique budgétaire prudente et un rééquilibrage budgétaire basée sur la mobilisation des ressources et la rationalisation des dépenses. Des réformes seront engagées dans ce domaine pour parvenir à créer un espace budgétaire permettant de soutenir la reprise économique, répondre à la demande sociale de façon ciblée et préserver la soutenabilité de la dette publique.

En 2023, les chantiers des réformes du système de gestion des finances publiques (découpage programmatique, BOP, CDMT, PAP, RAP, comptabilité patrimoniale, analyse des

coûts, Audit, ...) seront ouverts au début de l'année afin de rattraper le retard enregistré et respecter le calendrier fixé.

Nous comptons sur l'engagement et l'implication des différents départements ministériels et l'accompagnement de nos partenaires techniques et financiers afin de mener à bien cette réforme de l'Etat.

Isselmou Ould Mohamed M'Bady

Introduction

1. La LOLF de 2018 instaure une approche budgétaire pluriannuelle orientée vers la recherche de la performance de l'action publique et fournit un cadre général pour la budgétisation et la programmation pluriannuelle.
2. Le Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT) définit la politique budgétaire du gouvernement à moyen terme. Il est établi sur une période de trois ans et comporte des rétrospectives mettant en évidence les évolutions récentes des agrégats macroéconomiques et budgétaires.
3. Il vise à assurer la cohérence et l'alignement du budget de l'Etat avec la stratégie nationale de développement économique et social du pays (la SCAPP), renforcer la discipline et la soutenabilité budgétaire des politiques publiques en adéquation avec le cadre macroéconomique et macrobudgétaire du pays, renforcer l'efficacité de l'allocation intersectorielle des ressources permettant la réalisation des objectifs stratégiques de développement économique et social du pays, améliorer la performance opérationnelle, et assurer une meilleure prévisibilité budgétaire pour les gestionnaires.
4. Le DPBMT comprend deux parties : le Cadre budgétaire à Moyen Terme (CBMT), et le Cadre des Dépenses à Moyen Terme Global (CDMT-g).
5. Le CBMT présente les objectifs relatifs aux agrégats macroéconomiques et budgétaires et retrace, sur trois (3) ans, leur évolution future pour ce qui concerne la projection des principaux comptes macroéconomiques, la projection du tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) sur trois ans, l'ensemble des recettes et dépenses publiques, par partie budgétaire, faisant notamment apparaître les investissements publics, le solde budgétaire et son mode de financement, le niveau global d'endettement, la pression fiscale, la masse salariale en pourcentage des recettes fiscales, la masse salariale par rapport aux dépenses de l'Etat, et le service de la dette, en pourcentage des dépenses publiques, des exportations, des recettes fiscales et du PIB.
6. Le CDMT-g découle du CBMT, pour déterminer sur trois ans les enveloppes budgétaires et leur ventilation entre les différents ministères et institutions de l'Etat. Il inclut un exposé sur les réformes et changements ayant une incidence notamment en matière de dépenses ainsi que leurs effets attendus sur les finances publiques.
7. Le DPBMT 2023-2025, qui représente un levier principal de la réforme budgétaire, a été élaboré en concertation avec toutes les parties prenantes et à l'aide d'un outil de prévision adapté "TENEBOU".
8. Le rapport s'articule autour d'une introduction, un contexte général, une méthodologie et deux parties : CBMT 2023-2025 et CDMTg 2023-2025. La première partie présente la situation économique du pays et le cadrage macrobudgétaire sur sept ans : les trois années passées, l'année en

cours et les trois années à venir. Quant à la deuxième, elle présente les orientations stratégiques des secteurs prioritaires et les enveloppes budgétaires par titre et partie.

I. Contexte général

I.1. Contexte international

1. Le contexte international est caractérisé principalement par la persistance de la pandémie du COVID 19 et les repercussions négatives de la crise en Ukraine. Il peut être décrit à travers l'évolution de l'activité économique, l'inflation et le commerce international.

I.1.1. PIB réel

2. Selon les *Perspectives de l'Economie Mondiale* (PEM) du FMI juillet 2022, l'économie mondiale devrait enregistrer un ralentissement de 3.2% en 2022 et 2.9% en 2023. Cette situation, qui vient après une croissance vigoureuse de 6.1% en 2021, peut être expliquée par la guerre en Ukraine qui a enfoncé l'économie mondiale dans une crise sans précédent caractérisée par des hausses historiques et généralisées des prix.

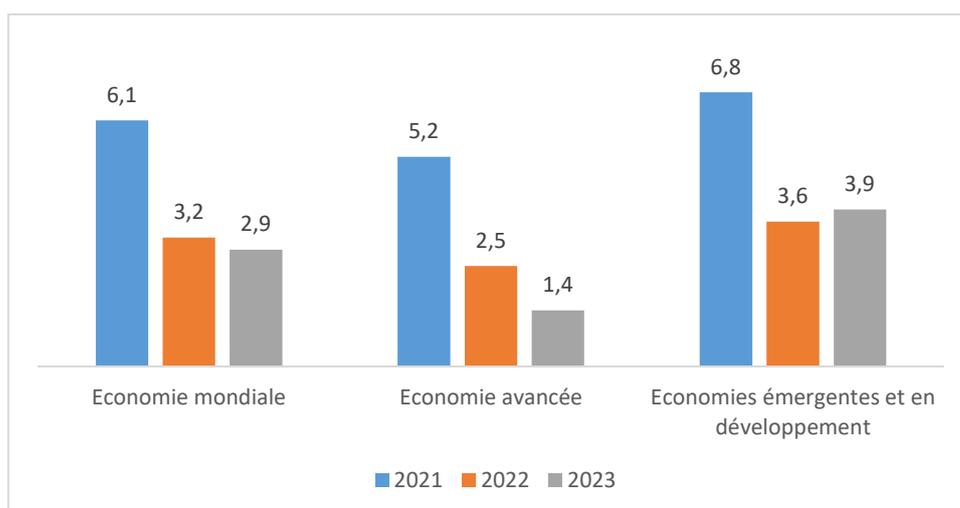


Figure 1: Evolution de la croissance économique mondiale

● 6% or more ● 3% - 6% ● 0% - 3% ● -3% - 0 ● less than -3% ● no data

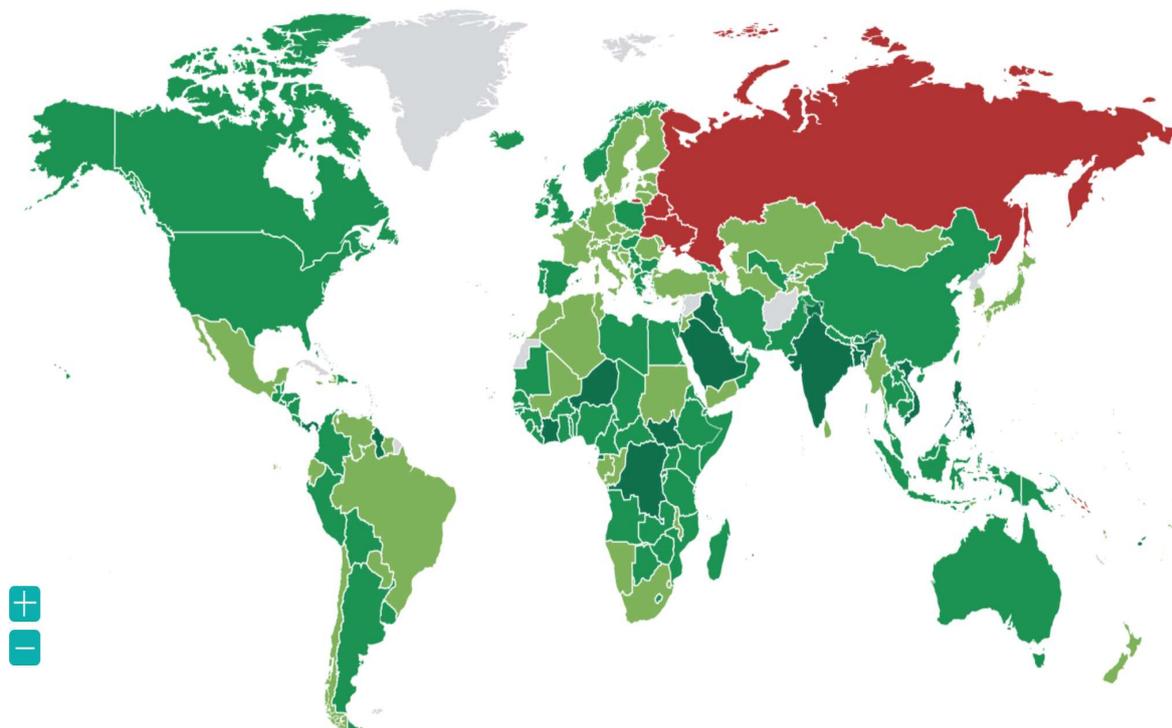


Figure 2: Carte du monde: Croissance du PIB réel en 2022

3. Au niveau des pays avancés, les économies sont lourdement frappées par la guerre en Ukraine et les sanctions contre la Russie entraînant la hausse des cours mondiaux de l'énergie et l'accélération de l'inflation. Aux Etats Unis, la croissance du PIB devrait ralentir à 2,3% en 2022 puis à 1% en 2023 en raison du contexte géopolitique mondial qui affecte la demande mais aussi des mesures de resserrement des conditions de financement pour freiner la hausse continue des prix. La croissance du PIB de la zone euro en 2022 a été revue à la baisse à 2,6 % et à 1,2% en 2023 avec des plus fortes diminutions pour les pays comme l'Allemagne et l'Italie, qui dépendent en grande partie des importations d'énergie provenant de la Russie.

Tableau 1: Evolution de la croissance économique dans les pays avancés

Pays	2021	2022	2023
Etats Unis	5,7	2,3	1
Zone Euro	5,4	2,6	1,2
Japon	1,7	1,7	1,7
Royaume Uni	7,4	3,2	0,5
Canada	4,5	3,4	1,8
Pays avancés	5,2	2,5	1,4

Source : PEM FMI Juillet 2022

4. Au niveau du groupe des pays émergents et les pays en développement, La croissance du PIB en Chine devrait ralentir à 3,3% en 2022 en raison des restrictions sanitaires et d'une crise dans l'immobilier. En 2023, la croissance chinoise s'établirait à 4,6%.

Les pays émergents et les pays en développement d'Europe, y compris la Russie et l'Ukraine, connaîtront un repli de leur PIB d'environ - 1,4 % en 2022, puis une faible hausse de 0,9 % en 2023. Cette contraction est due à la hausse des prix de l'énergie et aux perturbations des échanges, en particulier pour les États baltes, dont la demande extérieure diminuera parallèlement à la contraction de l'économie russe.

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les conséquences du resserrement des conditions de financement mondiales, la hausse des prix, les perturbations des échanges auront des effets récessifs sur la demande et l'activité d'une manière générale, en particulier pour les pays importateurs de pétrole. La croissance de ce groupe de pays devrait ralentir à 4,9% en 2022 et à 3.4% en 2023 après une croissance de 5,8% enregistrée en 2021. La croissance du PIB de l'Arabie saoudite a été révisée à la hausse de 2,8 points de pourcentage à 7,6% en 2022 en raison de l'augmentation de la production du pétrole (accord OPEP), et de la hausse des cours des combustibles fossiles avant de ralentir à 3,7% en 2023.

L'activité économique en Afrique subsaharienne est aussi marquée par les effets négatifs de la guerre et de la hausse des prix des denrées alimentaires mais aussi par les troubles sociaux et politiques, notamment en Afrique de l'Ouest. La hausse des cours du pétrole a toutefois amélioré les perspectives de croissance des pays exportateurs de pétrole de la région, comme le Nigéria.

Globalement, la croissance en Afrique subsaharienne devrait s'établir à 3,8 % en 2022 et à 4% en 2023.

Tableau 2: Evolution de la croissance économique dans les pays émergents et les pays en développement

Pays	2021	2022	2023
Chine	8,1	3,3	4,6
Inde	8,7	7,4	6,1
Russie	4,7	-6	-3,5
Brésil	4,6	1,7	1,1
Méxique	4,8	2,4	1,2
Arabie Saoudite	3,2	7,6	3,7
Nigéria	3,6	3,4	3,2
Afrique du Sud	4,9	2,3	1,4
Pays émergents et en développement	6,8	3,6	3,9

Source : PEM FMI Juillet 2022

I.1.2. Inflation

- Sur le plan de l'inflation, la guerre en Ukraine a entraîné des hausses de cours des produits de base et la généralisation des pressions à la hausse sur les prix. Selon les perspectives de l'économie mondiale, l'inflation devrait atteindre 6,6 % dans les pays avancés et 9,5 % dans les pays émergents et les pays en développement en 2022 et respectivement 3,3% et 7,3% en 2023. Aux États-Unis, les prix à la consommation ont augmenté en juin de 9,1%, un record depuis près de 40 ans alimentant aussi les anticipations d'une hausse de 0,75% des taux de la Fed, voire d'un point de pourcentage.
- L'inflation a atteint 8,6% sur un an en juin après 8,1% en mai dans la zone Euro. Un niveau jamais connu depuis l'instauration de la monnaie unique et largement supérieur à l'objectif de la BCE, fixé à 2 %. Ainsi, la BCE a annoncé le relèvement de ses taux en juillet puis en septembre 2022 et mis fin aux mesures de soutiens monétaires en juin en vue d'endiguer la progression des prix.

7. La stabilité de l'inflation au niveau mondial reste tributaire de l'évolution de la guerre en Ukraine, les tensions sur les chaînes d'approvisionnement, les restrictions aux exportations imposées par plusieurs pays et la pénurie de main d'œuvre dans les pays avancés.

I.1.4. Commerce international

8. La guerre en Ukraine a accentué les risques et les incertitudes pesant sur l'économie mondiale et mis en péril la fragile reprise du commerce mondial. Compte tenu de la destruction des infrastructures en Ukraine, l'augmentation des coûts du commerce; l'impact des sanctions visant la Russie, l'exclusion de banques russes du système de règlement SWIFT, la baisse de la demande globale, la croissance du volume du commerce mondial en 2022 ralentirait à 4,1% et à 3,2% en 2023.
9. Pour les pays avancés, la croissance du volume des échanges (importations et exportations) devrait ralentir à 5,3% en 2022 et à 3,2% en 2023 contre 9,1% en 2021. Le choc serait plus fort pour les pays émergents et en développement avec un ralentissement de la croissance du volume du commerce à 2,2% en 2022 et à 3,3% en 2023 contre une hausse de 11,7% en 2021. Selon l'organisation mondiale du commerce le volume du commerce des marchandises devrait croître de 3,0% en 2022 et 3,4% en 2023 contre 4,7% en 2021, mais ces estimations sont moins certaines que d'habitude en raison de la nature imprévisible du conflit.

Evolution des cours des produits de base

10. Les craintes de récession en Europe, aux Etats unis et les difficultés de la chine à rouvrir son économie rythment la variation des cours du pétrole. Ainsi, le prix du pétrole (Brent) devrait s'établir en moyenne annuelle à 92 USD en 2023 contre 100 USD le baril en 2022, soit une baisse de 8%.

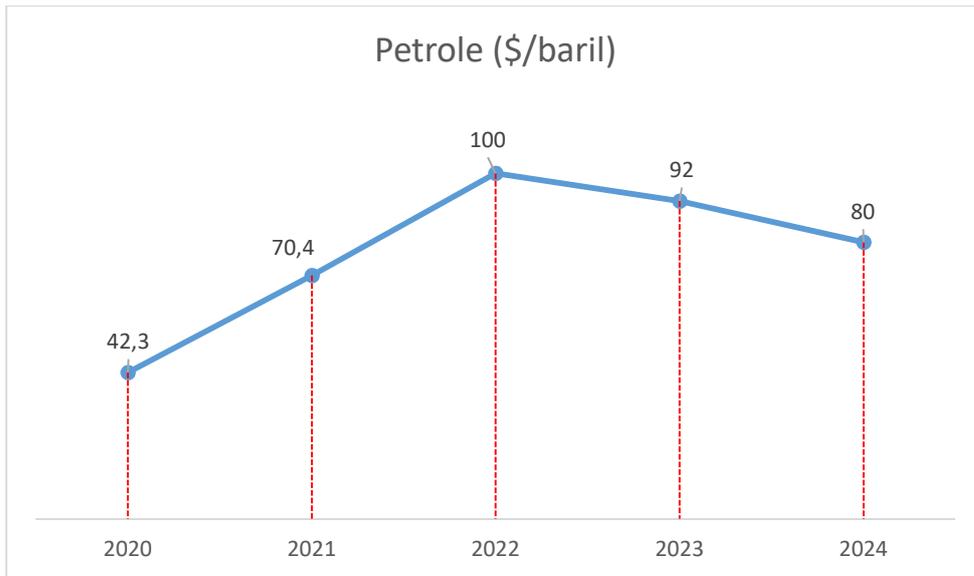


Figure 3: Evolution des prix du pétrole non raffiné

11. Compte tenu du contexte géopolitique mondial, les exportations de métaux et de minerais en provenance de la Russie et du Belarus n'ont pas beaucoup souffert des perturbations.

Le prix du fer devrait atteindre 105 dollars USD en 2023 contre 140 dollars la tonne en 2022. Le cours du cuivre est prévu à 9700 dollars USD en 2023 contre 10100 dollars UDS la tonne en 2022, soit une baisse de 4%.

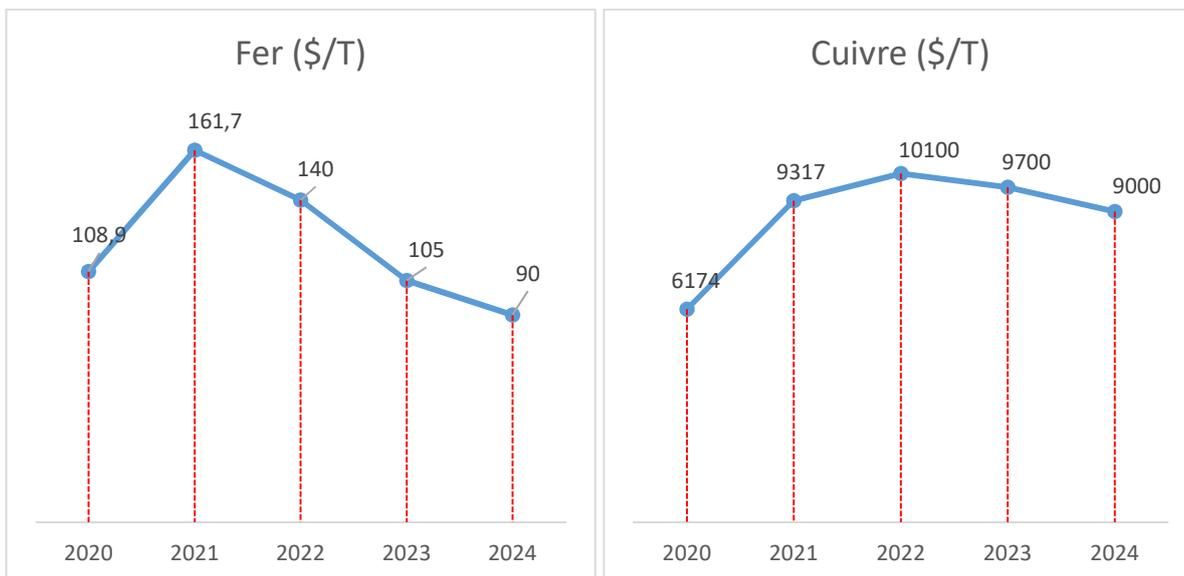


Figure 4: Evolution des prix du minerai de fer et du cuivre en moyenne annuelle

12. En ce qui concerne les cours des métaux précieux, les prix de l'or devraient augmenter légèrement en 2022 avant de chuter de 10 % en 2023, alourdis par le resserrement de la politique monétaire dans

l'UE et aux États-Unis, avec des hausses de taux supplémentaires attendues cette année (CMO/WB avril 2022).

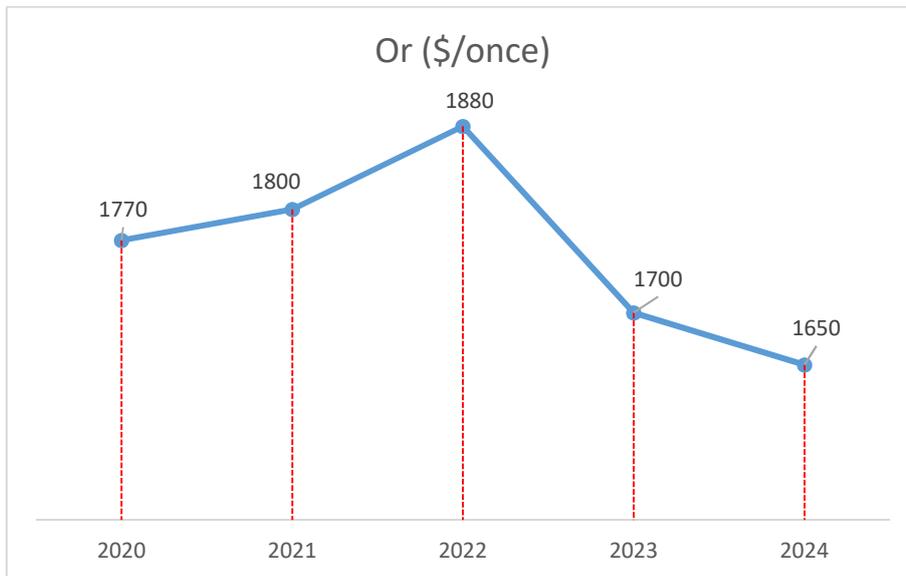


Figure 5: Evolution des prix de l'or

Source : CMO/WB avril 2022

13. Selon Commodity Markets Outlook de la Banque Mondiale Avril 2022, les prix agricoles devraient augmenter de 18 % en 2022, reflétant les perturbations de l'approvisionnement liées à la guerre en Ukraine et en Russie et la hausse des coûts des intrants, y compris le carburant, les produits chimiques et les engrais. La guerre a déjà perturbé les exportations de l'Ukraine et interrompra gravement la production agricole en 2022, y compris la production de maïs, d'orge et d'huile de graines de tournesol, qui sont généralement plantées au printemps. De plus, en Russie, le manque d'accès aux intrants agricoles, tels que les semences et les machines agricoles, pourrait réduire la production agricole.



Figure 6: Evolution des prix des produits alimentaires

Source : CMO/WB avril 2022

14. Selon les perspectives de la Banque Mondiale (Avril 2022), l'indice des prix des engrais a augmenté de près de 10 % au premier trimestre 2022 pour atteindre un niveau record en termes nominaux. Cette augmentation fait suite à la hausse de 80% de l'année 2021 en raison de ruptures d'approvisionnement, de la flambée des coûts des intrants et des restrictions commerciales en Chine et en Russie. Les prix des engrais devraient augmenter de près de 70 % en 2022 avant de baisser en 2023.

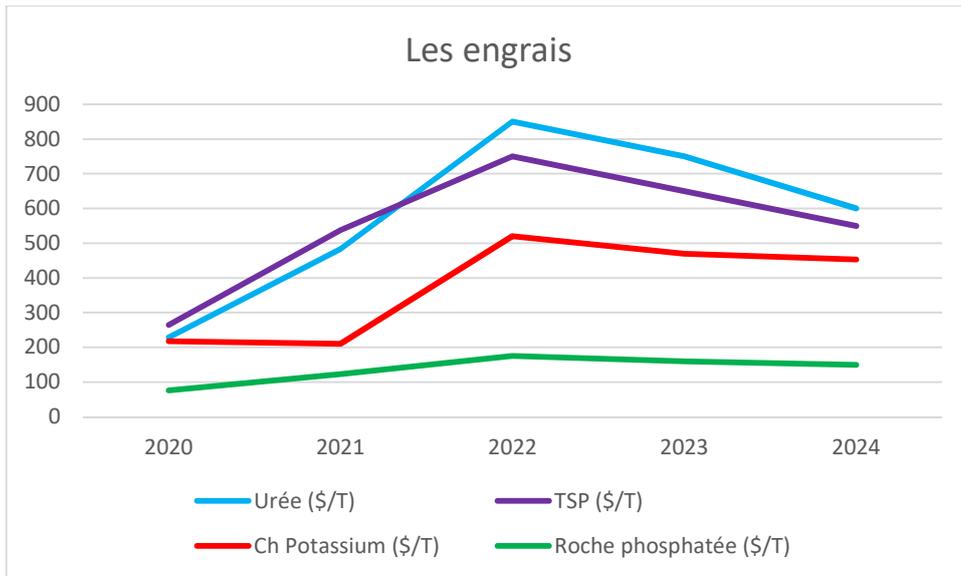


Figure 7: Evolution des prix des engrais agricoles

Source : CMO/WB avril 2022

I.2. Contexte national

I.2.1. Contexte politique et économique

15. L'élaboration du DPBMT 2023-2025 intervient dans un contexte national caractérisé par un climat politique apaisé et un dialogue inclusif pour trouver des solutions aux problèmes économiques et sociaux du pays.
16. Il intervient également après trois ans d'exécution du programme présidentiel "Mes engagements", qui vise la consécration d'un Etat fort et moderne au service du citoyen, le développement d'une économie résiliente et engagée sur le chemin de l'émergence, une société fière de sa diversité et

réconciliée avec elle-même et un capital humain valorisé au service du développement. Sur le plan économique, le programme ProPEP a permis le développement d'infrastructures de soutien à la croissance, l'amélioration de l'offre sociale et du soutien à la demande, la valorisation du potentiel des secteurs productifs et l'accélération de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire, le reboisement et la création d'emplois verts ainsi que l'appui au secteur privé (formel et informel).

***** 2 paragraphes sur Energie, transferts

*** paragraphe sur le sécurité

I.2.2. SCAPP 2016-2030

9. les priorités de la SCAPP s'articulent autour de trois principaux leviers stratégiques, qui sont mis en œuvre sur trois plans quinquennaux : 2016-2020, 2021-2025 et 2026-2030.

Ces leviers sont :

- ✓ Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance forte et inclusive. Il s'agit de créer les conditions d'une croissance économique forte, durable et inclusive à travers des transformations structurelles de l'économie et de la société favorisant l'émergence de secteurs créateurs de richesse et d'emplois, notamment à travers l'initiative privée et l'innovation ainsi que les capacités d'exportation de la Mauritanie et son attractivité pour les investissements directs étrangers (IDE) ;
- ✓ Levier stratégique 2 : Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base. Il s'agit de relever la qualité et l'accès à l'éducation et à la santé et aux autres services sociaux de base et de renforcer la protection sociale ;
- ✓ Levier stratégique 3 : Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions. Sur le plan économique, il s'agit d'améliorer l'efficacité de la gestion économique, financière et environnementale et d'approfondir la décentralisation.

10. Le second plan d'action quinquennal de mise en œuvre de cette stratégie pour la période 2021-2025 a été adopté le 1^{er} Août 2022 par le comité interministériel de pilotage de la SCAPP. Le second quinquennat de cette stratégie ambitionne de diversifier l'économie et de la rendre plus compétitive, avec un taux de croissance significatif à même d'absorber les déficits sociaux et d'inscrire la Mauritanie dans une trajectoire de développement durable.

11. Le présent DPBMT qui coïncide avec les trois dernières années du (PA2 SCAPP) vise à construire un cadre budgétaire soutenable permettant la mobilisation des ressources, dans une perspective tri-annuelle et les allouant de façon optimale pour la concrétisation de la volonté

et des orientations stratégiques du gouvernement. Il a aussi pour objectif de renforcer le lien pluriannuel entre les lois de finances et la vision de développement du pays. Dans cette optique, les ressources seront orientées prioritairement vers les priorités pluriannuelles établies par la SCAPP intégrant le Programme Prioritaire Elargi du Président.

II. Méthodologie d'élaboration du DPBMT

II.1. Projection du CBMT

12. La projection du TOFE représente l'épine dorsale du cadre budgétaire à moyen terme et traduit la politique budgétaire. Elle consiste à modéliser les comportements des recettes et définir le niveau des dépenses budgétaires soutenables compatible avec le profil souhaitable du solde budgétaire compte tenu de son évolution passée et des financements mobilisables.
13. Elle prend en considération les objectifs fixés par le Gouvernement en termes de recettes et de dépenses, les engagements nationaux et internationaux de l'Etat et le profil d'évolution du solde budgétaire conformément aux orientations de la SCAPP et aux conditions de la soutenabilité de la politique budgétaire.

II.1.1. Techniques de prévision

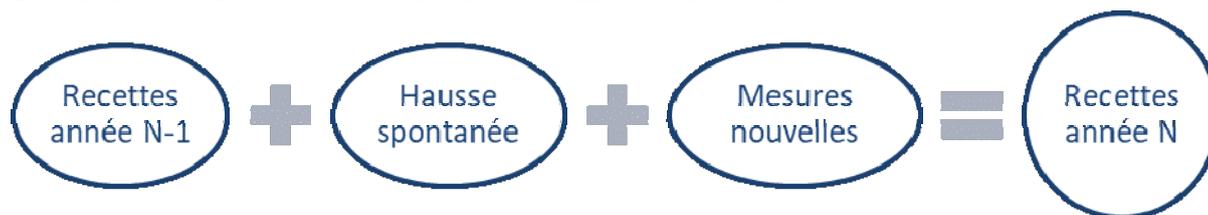
14. L'outil de prévision de la DGB "TENEBOUE" utilise des techniques de prévision adaptées à chaque type de recettes ou de dépenses. Parmi ces techniques on peut citer :

15. Méthode n°1 : utiliser une source extérieure

Dans cette prévision, des sources extérieures sont utilisées pour différents agrégats du TOFE prévisionnel :

- Hypothèses macroéconomiques : Ce sont les dernières hypothèses du Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs (MAEPSP) qui ont été retenues.
- Les recettes non-fiscales de pêche ont été récupérées auprès du ministère concerné pour les années 2023 à 2025.
- De même, les prévisions des intérêts de la dette ont été obtenus auprès de la direction de la Dette Extérieure.

16. Méthode n°2 : l'élasticité unitaire et les mesures nouvelles



17. Méthode n°3 : le tendancier de dépense

La croissance tendancielle des dépenses publiques est une croissance « à politique constante », qui correspond le plus souvent à une « législation constante ».

Pour les traitements et salaires, la prévision cette année a été faite à l'extérieur de l'outil, en se basant sur le calcul des incidences de l'entrée (les recrutements) et de la sortie (la retraite), le GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) et l'intégration des augmentations des salaires programmées.

Ils sont projetées, donc, après l'application d'un glissement annuel de 3% pour prendre en charge l'avancement des fonctionnaires et agents de l'Etat, en plus de l'estimation de l'incidence des recrutements programmés et la prise en compte des départs à la retraite.

18. Méthode n°4 : le module macroéconomique

Le module macroéconomique permet de réaliser la prévision de certaines dépenses en utilisant à la fois leur dynamique propre (composante autorégressive) et des estimations d'élasticité à des grandeurs macroéconomiques choisies.

19. Méthode n°5 : les lissages statistiques

Les méthodes de lissage statistique consistent à prévoir les évolutions futures en prolongeant de différentes façons les données les plus récentes.

Elles sont néanmoins très utiles en pratique, en particulier pour prévoir des lignes à faibles enjeux financier et pour lesquelles on ne dispose pas d'informations précises.

20. Généralement, pour cet exercice de prévision, les méthodes suivantes sont utilisées :

Tableau 3: Techniques de prévision utilisées

Typologie des recettes et dépenses	Recettes et dépenses du TOFE et du CBMT	Méthode de prévision
------------------------------------	---	----------------------

Recettes fiscales à fort enjeu financier	Taxes sur les revenus et profits, Taxes sur les biens et services, Taxes sur le commerce international	Méthode de l'élasticité unitaire
Recettes non fiscales à fort enjeu financier	Recettes de la pêche	Informations des administrations
Autres recettes à faible enjeu financier	Recettes fiscales : Droits de timbres, Taxe d'apprentissage et impôts sur la propriété, Recouvrement sur les années précédentes + RNV Recettes non fiscales : Recettes minières, Dividendes et redevances des entreprises publiques, Dette rétrocédée et recouvrements, Droits d'exploration miniers, Comptes spéciaux , Recettes en capital , Autres. Dons et recettes pétrolières	Lissage et moyennes mobiles statistiques
Dépenses à fort enjeu financier liées au scénario de croissance et de prix	Salaires et traitements, Biens et services, Investissements	Module macroéconomique d'équations autorégressives permettant d'estimer des élasticités
Autres dépenses à fort enjeu financier	Transferts courants, Intérêts sur la dette publique	Tendancier de dépense reposant sur la méthode des moindres carrés et informations des administrations (dette)
Dépenses à faible enjeu financier	Comptes spéciaux, réserves communes, avances, restructurations et prêts nets	Lissage et moyennes mobiles statistiques

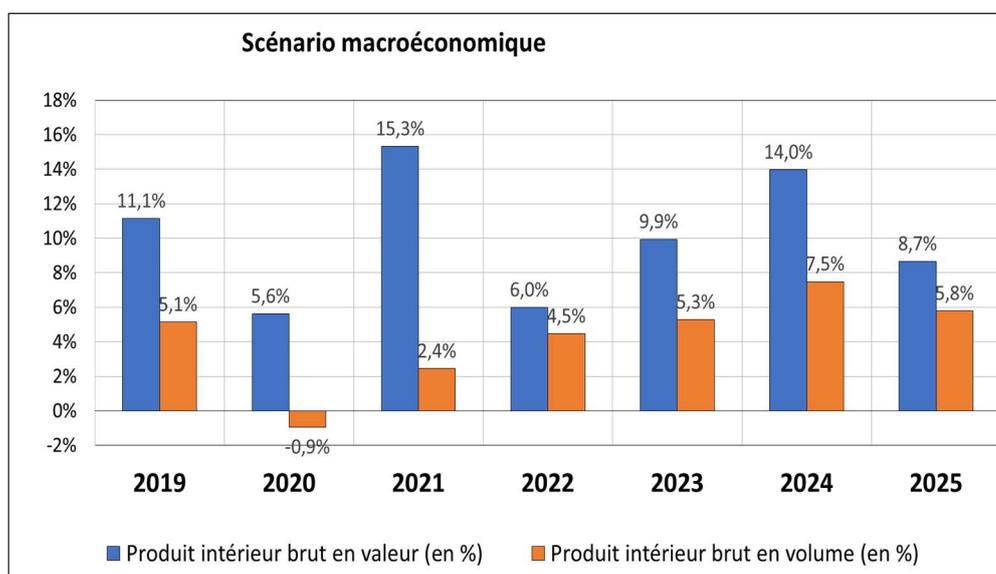
II.1.2. Hypothèse du cadrage budgétaire

21. Le cadrage budgétaire s'appuie sur des hypothèses économiques réalistes et justifiées. Ces hypothèses peuvent être scindées en deux catégories : hypothèses macroéconomiques basées sur les données du secteur réel fournies par le MAEPSP et autres hypothèses qui prennent en compte l'évolution du contexte international et assurent la cohérence de la projection.

- ✓ Hypothèses macroéconomiques

Tableau 4: Hypothèses macroéconomiques

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Hypothèses macroéconomiques							
Produit intérieur brut en valeur (en %)	11,1%	5,6%	15,3%	6,0%	9,9%	14,0%	8,7%
Produit intérieur brut en volume (en %)	5,1%	-0,9%	2,4%	4,5%	5,3%	7,5%	5,8%
Consommation des ménages en valeur (en%)	5,8%	5,0%	6,8%	8,0%	6,2%	6,2%	6,2%
Importations en valeur (en%)	15,3%	4,4%	30,2%	-31,0%	-2,0%	-0,5%	0,7%
Indice des prix à la consommation (en%)	2,3%	2,3%	3,8%	11,0%	10,9%	4,0%	4,0%



✓ **Autres hypothèses**

- i. Augmentation des cours des métaux de base de 9,9 % en 2022 et en 2023 ;
- ii. Le prix du fer à 149,4 dollars USD/Tonne en 2023 contre 146,5 en 2022;
- iii. Le cours du cuivre est prévu à plus de 10484 dollars USD par tonne en 2023 contre 10105 en 2022 ;
- iv. Les cours des métaux précieux : l'once au-dessus des 1900 USD pour le reste de l'année 2022 et en 2023 ;
- v. Les données relatives aux hypothèses des projections des recettes du secteur de la pêche sont détaillées en annexe A ;
- vi. Le prix du pétrole (Brent) à 96 USD en 2023 contre 110,8 USD le baril en 2022.

II.2. Projection du CDMTg (enveloppes sectorielles)

22. La méthodologie de préparation du CDMTg consiste à bâtir un budget base zéro (BBZ) pluriannuel crédible. Cette logique permet de pallier les insuffisances des méthodologies passées basées sur les services votés et les mesures nouvelles et caractérisées par le manque de lisibilité et visibilité des choix publics et par conséquent, l'absence d'un débat budgétaire fructueux et de qualité.
23. Etant donné que certains outils de budgétisation pluriannuelle (les CE/CP, les procédures de report des crédits d'investissement d'année en année et un système d'information adapté pour faire le suivi des dépenses à caractère pluriannuel) ne sont pas encore finalisés et implémentés auprès des départements ministériels, l'approche retenue consiste à construire une ligne de référence correspondant à la poursuite des programmes et politiques publiques en cours. Elle permet de déterminer les dépenses non reconductibles relatives aux dépenses conjoncturelles (Covid 19), activités annuelles et projets d'investissement,
24. A travers cette approche certes limitée (un pis-aller), en attendant les mises en place des prérequis pour l'application pleine et entière de la LOLF et du décret 196-2019 du 19/10/2019, les ministères bénéficieront d'un accompagnement rapproché de la part de la DGB, concomitamment avec les pré-arbitrages techniques qu'elle organise sur la base des enveloppes indicatives définies par le CDMT global. Les gaps de financement qui pourraient apparaître au niveau des CDMT ministériels par rapport aux enveloppes attribuées feront l'objet d'arbitrages ministériels dans la limite de la réserve budgétaire d'ajustement et des niveaux des soldes budgétaires définis par le CBMT. L'objectif de cette démarche d'accompagnement est de parvenir à un budget qui prend en charge les priorités des politiques publiques sectorielles et d'assurer l'alignement de la loi de finances de l'année 2023 à la première année du CDMTg 2023-2025. Le dialogue budgétaire à partir du Budget net des dépenses temporaires se fera sur la base des politiques publiques et leurs ancrages au PA2 de la SCAPP.
25. Globalement, la préparation du CDMT global prend en compte :
 - ✓ La politique budgétaire globale et donc, les contraintes financières identifiées dans le TOFE ;
 - ✓ Les besoins de financement des activités en cours (ligne de référence) ;
 - ✓ Les priorités telles que définies dans la SCAPP , le Programme présidentiel (Mes engagements) et les autres documents stratégiques.

PARTIE I :CBMT 2023-2025

26. Cette partie du rapport présente la situation économique sur sept ans : les années passées (2019-2021), l'année en cours (2022) et les trois années à venir (2023-2025).

III. Situation économique du pays

27. Elle porte sur l'évolution du cadre macroéconomique : croissance du PIB, formation du PIB, secteur extérieur (balance des paiements), inflation et politique monétaire (situation monétaire) et la dette publique.

III.1. Développement récent 2019-2021

III.1.1. Produit intérieur Brut 2019-2021

28. En 2019, l'économie nationale a été marquée par une accélération de la croissance tirée par la dynamique de la branche extractive et du secteur primaire notamment l'agriculture et la pêche. Ainsi, l'activité économique a enregistré une croissance de 5,1% du PIB réel contre 4,5% en 2018. Hors industries extractives, la croissance du PIB réel s'est établie à 3,9% en 2019, contre 5,9% en 2018.

29. Par contre, la croissance du PIB en 2020 a atteint son plus bas niveau depuis plusieurs années (-0,9% , -1,7% hors industries extractives), sous l'effet des repercussions de la pandémie de Covid-19.

30. En 2021, les politiques économiques et sociales qui ont été appliquées (Programme prioritaire, ProPEP, programme pastoral, ...) ont permis, malgré la détérioration de la conjoncture, de contenir la propagation du virus, de limiter ses effets économiques négatifs, et de réaliser une reprise de 2,4%.

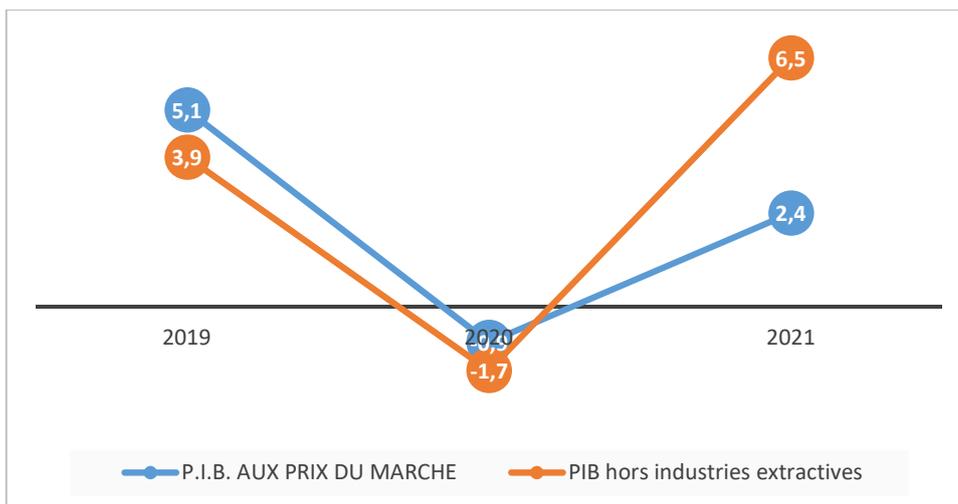


Figure 8: Evolution de la croissance économique durant la période 2019-2021

III.1.2. Secteur extérieur 2019-2021

31. Le solde de la balance courante est structurellement déficitaire. Cependant, il a enregistré une amélioration en 2020 et en 2021 sous l'effet de la crise sanitaire (-831 millions de dollars en 2019, -576 en 2020, -515 en 2021), avant de se dégrader de nouveau à partir de 2022, soit -1152 millions de dollars. En excluant les biens capitaux financés par l'extérieur (IDE), le solde de la balance courante devient positif pour les années 2020 et 2021, soit 2,3% et 1,8% du PIB, respectivement

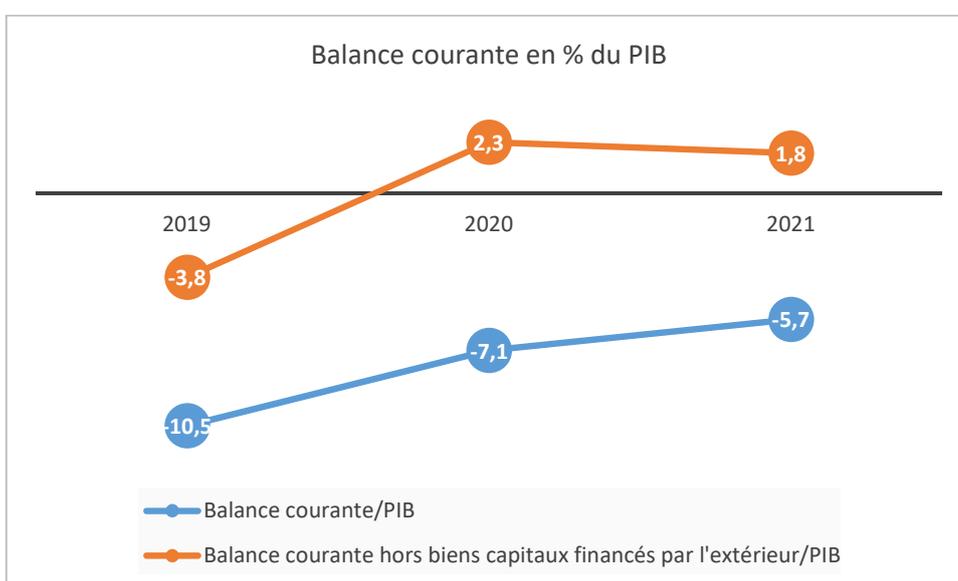


Figure 9: Evolution de la balance courante en pourcentage du PIB 2019-2021

III.1.3. Situation monétaire et prix 2019-2021

Masse monétaire

32. La masse monétaire a connu une augmentation significative au cours de la période 2019-2021. Cette augmentation est attribuée à l'accumulation de revenus extérieurs nets et à la hausse du crédit. Le taux de liquidité de l'économie en moyenne atteint 33 %.

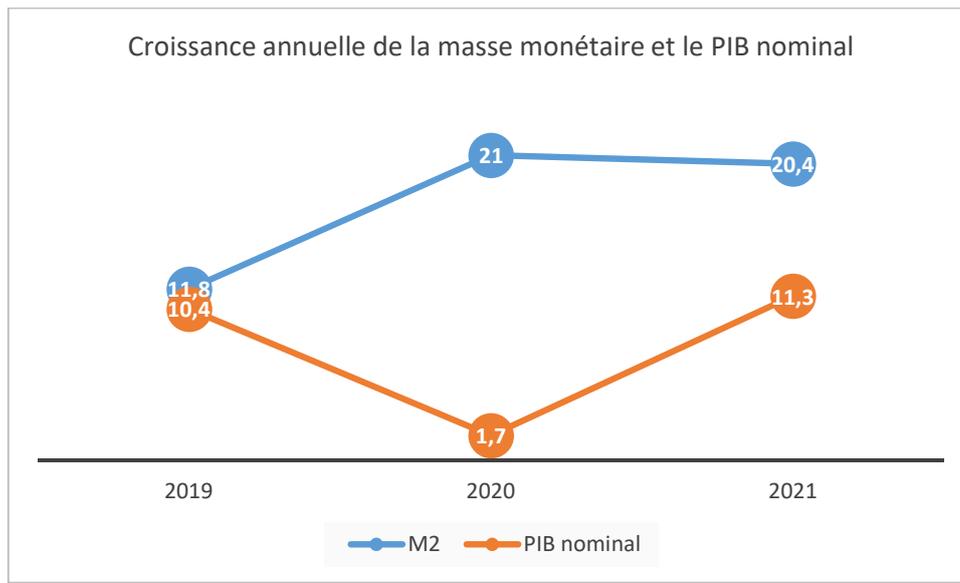


Figure 10: Croissance annuelle de M2 et PIB nominal

Réserves de change

33. La réserve de change a connu une amélioration significative, passant de 5,8 mois d'importations en 2019 à 7 mois en 2020, et à 7,6 mois en 2021.

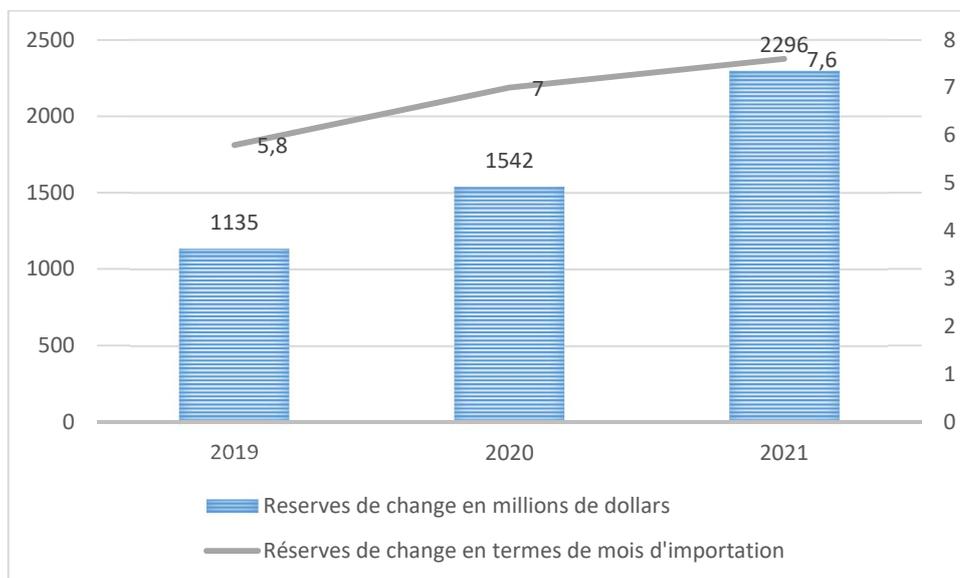
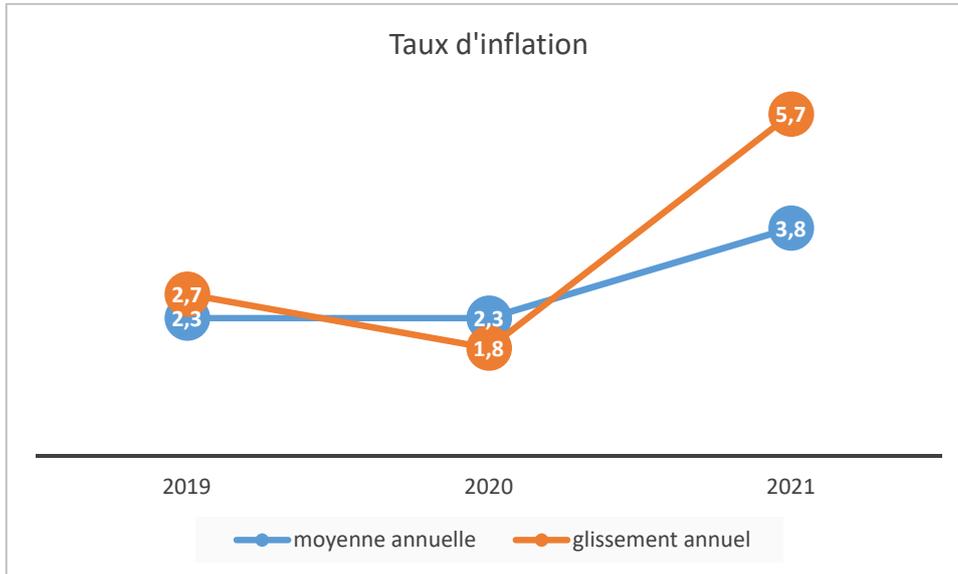


Figure 11: Réserves de change 2019-2021

Inflation

34. l'inflation a baissé en 2020 à un taux de 1,8 % avant de remonter avec un taux de 5,7%.



III.1.4. Situation de la dette 2019-2021

35. La dette publique de la Mauritanie (Administration Centrale) se caractérise par la prépondérance de la dette extérieure qui représente 86,5% du total de la dette. La dette intérieure représente 13,5% du total de la dette publique et est constituée de bons du trésor à court terme et de la dette de l'Etat vis-à-vis de la BCM.

36. Malgré les réductions de dette importantes obtenues auprès de la communauté internationale dans le cadre de l'initiative PPTE (2000-2002), de l'initiative multilatérale du FMI, de la Banque Mondiale et du groupe BAD/FAD (IADM) en 2005 et des allègements additionnels sous formes de contrats de désendettement et de développement (C2D) de la France et de l'Espagne, l'encours de la dette publique s'est accru en valeur nominale durant la période 2019-2021 passant de 3200 millions USD à 3450 millions USD au 31/12/2021.

En effet, les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise de la COVID19. Cette crise a engendré des besoins additionnels de ressources urgentes pour financer les dépenses en santé ; ce qui explique l'augmentation entre 2019 et 2021 de l'encours de la dette extérieure comme l'illustre le graphique ci-dessous.

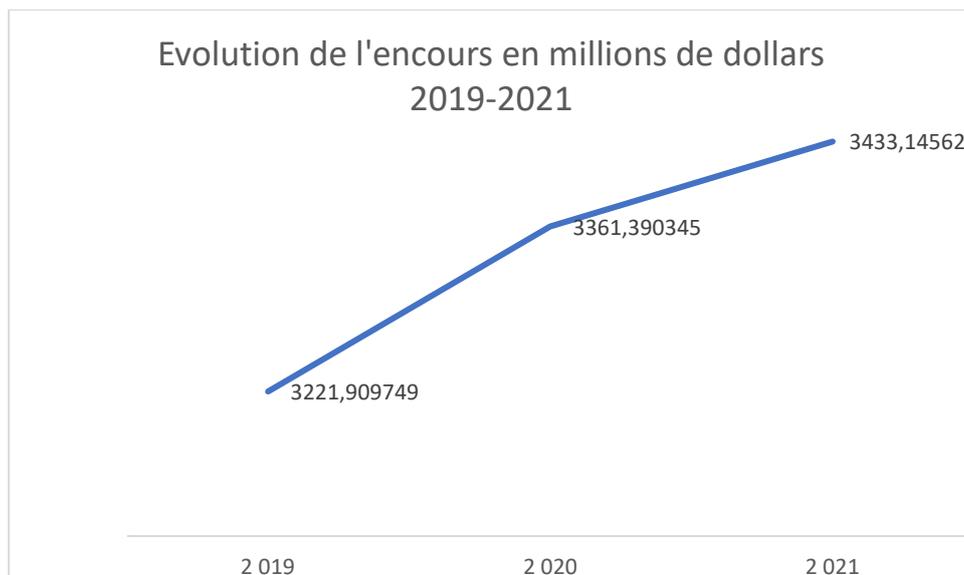


Figure 12: Evolution de l'encours de la dette 2019-2021

37. Le service de la dette a connu une forte baisse entre 2019 et 2021 plus particulièrement en 2020 (44 % par rapport à 2019). Cette baisse est principalement due à la suspension du paiement dans le cadre de l'Initiative de Suspension de paiement du Service de la Dette (ISSD) durant la période de la COVID19 .

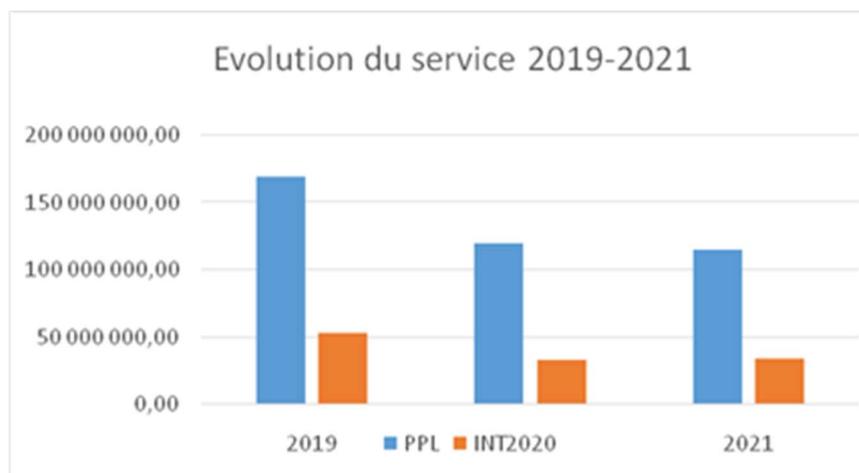


Figure 13: Evolution des services de la dette en dollars 2019-2021

III.2. Evolution économique en 2022

III.2.1. Produit intérieur Brut

38. La croissance du PIB en 2022 devrait enregistrer 4,5% tirée principalement le secteur secondaire (7,2%). En valeur, le PIB nominal est dominé par le secteur tertiaire (40,3%), suivi par le secteur secondaire (31,7%) et le secteur primaire représente (19,7%).

III.2.2. Secteur extérieur

39. En 2022, le solde de la balance courante a enregistré une dégradation de 1.1 point, soit un déficit de 12% contre 10,9% en 2021 (-5,8% hors bien capital financé par les IDE contre -5,5% en 2021). Cette situation peut être expliquée par le rythme accéléré de la croissance des importations (22,1%) contre 3,9% pour les exportations (i.e dégradation de la balance commerciale qui devrait passer de -258 millions de dollars en 2021 à -866 millions de dollars en 2022).

III.2.3. Situation monétaire et prix en 2022

Masse monétaire

40. La masse monétaire en 2022 devrait atteindre à la fin de l'année 125 milliards MRU, soit une augmentation de 8% par rapport à l'année 2021.

41. Afin de faire face aux tensions inflationnistes persistantes, la BCM a décidé le 08/08/2022 de relever à 7% son taux directeur.

Inflation

42. L'année 2022 a connu une tendance haussière de l'inflation, passant de 6,8% en glissement annuel en mars 2022 à 8,9% en mai, à 9,6% en juin et 10,6% en juillet. Il est projeté qu'elle s'établirait à 11% d'ici la fin de l'année, avec une hausse continue des prix sur le plan mondial.

43. Les prix des produits alimentaires constituent le principal vecteur de transmission des hausses des prix avec une contribution de 8,6 à l'inflation en fin juin alors que les produits non alimentaires n'y contribuent qu'à hauteur d'un point de pourcentage.

44. L'inflation alimentaire continue de battre des records d'un mois à l'autre depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine. A la fin du mois de juin, le taux d'inflation alimentaire a atteint 16%.

45. Compte tenu des nombreux facteurs défavorables, les troubles géopolitiques, la hausse des prix de l'énergie, les politiques de resserrement des conditions de financement, les perturbations des chaînes d'approvisionnement, la rigidité de l'offre et la vulnérabilité de l'économie nationale aux chocs, le taux d'inflation pourrait se situer au-dessus de 11% en 2022.

III.1.4. Situation de la dette en 2022

46. L'encours de la dette projeté à fin 2022 est de 3 610 millions USD dont 57,5% en dette multilatérale et 42,5% en dette bilatérale. Quant au service de la

III.3. Prospective économique 2023-2025

III.3.1. Orientations de la politique économique

47. La politique économique sera centrée sur le renforcement de la stabilité macroéconomique et la capacité à faire face aux chocs exogènes. Il s'agira d'augmenter les investissements en infrastructures et les dépenses sociales consacrées à l'éducation et à la santé afin d'accroître le capital humain et de consolider les cadres de politique économique avec le renforcement de la gouvernance, la transparence et l'environnement des affaires.
48. La politique économique vise à créer les conditions de la reprise de la production des industries extractives particulièrement la production de l'or qui montre une tendance favorable lors du premier semestre de 2022 et table sur l'entrée en production du Gaz GTA en 2024, qui devra permettre une hausse du PIB de 7,5% avant d'atteindre 5,8% en 2025.
49. Les mesures prises dont notamment la disponibilité des intrants pour la campagne hivernale avec les prévisions météorologiques favorables, devront permettre une bonne reprise de la production des cultures sous pluie. De même, l'élevage devrait connaître une tendance à la hausse grâce aux mesures prises dans le domaine de la santé animale et de la disponibilité des aliments de bétail.
50. Sur le plan de la transparence, la réglementation des marchés publics sera révisée afin de mieux intégrer les exigences relative à la propriété effective, à l'effet d'une meilleure prévention de la corruption et d'un renforcement de l'intégrité financière avec la publication de toutes les données en faveur de la transparence.
51. L'appui aux PME est une priorité du programme national de développement ; à cet effet, un fonds de garantie a été mis en place, en collaboration avec des partenaires économiques nationaux et une branche de l'African Guarantee Fund en Mauritanie à la fin de l'année 2020. Il fournira des garanties partielles pour les crédits bancaires accordés aux PME afin d'améliorer l'accès au financement et de contribuer à la création d'emplois. Ce Fonds de garantie s'appuie sur les principes établis par le groupe de la Banque mondiale dans une enquête publiée en 2015 ainsi que par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de gouvernement d'entreprise dans les institutions financières publiques. Le fonds de garantie sera opérationnel en 2022.
52. Les moyens de paiement automatiques et un cadre réglementaire régissant les services bancaires mobiles afin de réduire le numéraire dans l'économie et de promouvoir l'inclusion financière des populations les plus pauvres sont en cours de finalisation. Pour ce faire la législation sur les moyens de paiement et les services bancaires mobiles a été adoptée par le Parlement en 2021.
53. Dans le cadre de l'actualisation de la Stratégie de gestion de la dette à moyen terme qui couvre la période 2022 à 2024 (SDMT 2022-2024), la nouvelle stratégie de la dette à moyen terme en cours de finalisation est élaborée sur la base des hypothèses macroéconomiques et du stock de la dette

publique projeté à fin 2021. Elle se traduira par la consolidation des bons rapports de la Mauritanie avec ses Partenaires Techniques et Financiers et la poursuite des efforts pour le développement du marché des titres publics de la Mauritanie.

54. Elle vise entre autres à répondre aux besoins de financement et faire face aux obligations de paiement de la dette tout en s'assurant que les risques liés au portefeuille de la dette publique restent dans des limites assumables, avec des financements optimisés à travers notamment des coûts de financement réduits et le développement du marché intérieur de titres publics.

III.3.2. Produit intérieur Brut 2023-2025

55. Compte tenu du contexte de l'environnement international ayant entraîné à coup sûr le ralentissement du secteur tertiaire, la croissance de l'économie nationale devrait atteindre 5,3% en 2023,. Le bon profil de la croissance tient essentiellement à la reprise de la production des industries extractives particulièrement la production de l'or qui a plus que doublé au cours des six premiers mois comparativement à la même période en 2021. En 2024, l'entrée en production du Gaz GTA devrait entraîner une hausse de 7,5% du PIB puis de 5,8% en 2025.

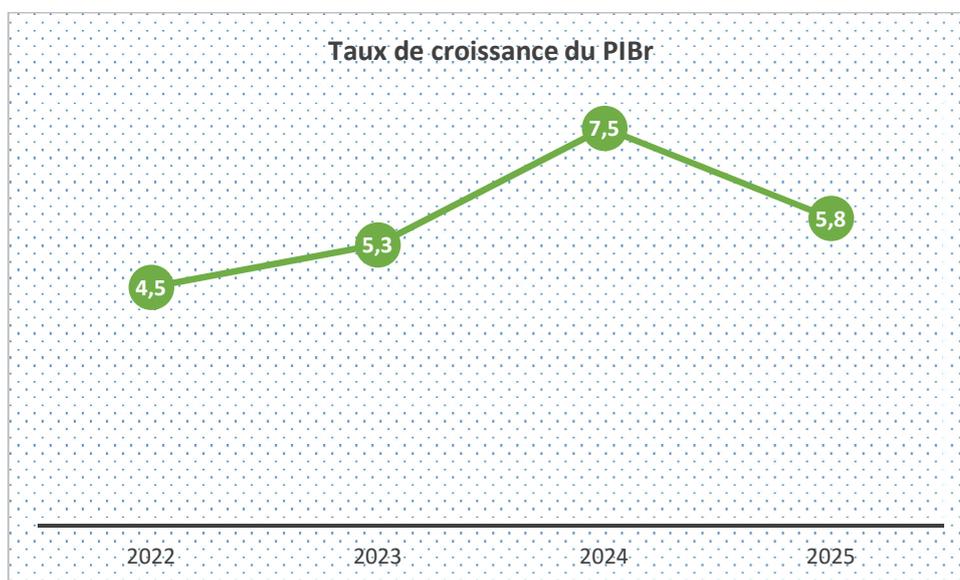


Figure 14: Taux de croissance du PIB réel 2022-2025

Structure sectorielle du PIB

56. La croissance du PIB réel du secteur primaire devrait enregistrer une hausse de 4,7% en 2023. Cette hausse serait essentiellement tirée par l'augmentation attendue de la productions agricole et de l'élevage sous l'effet des mesures prises par le gouvernement et les bonnes perspectives météorologiques annoncées pour la campagne 2022/2023.

En valeur, le PIB du secteur primaire s'établirait à 75,2 milliards MRU en 2022 et à 79,5 milliards MRU en 2023 soit respectivement 19,7% et 18,9% du PIB nominal global.

57. La croissance du PIB réel du secteur secondaire devrait s'accélérer en 2023 avec une hausse de 9,7% tirée par la forte reprise des activités minières notamment la production de l'Or.

Le PIB nominal du secteur secondaire se situerait à 144,1 milliards MRU en 2023, soit 34,3% du PIB nominal.

le secteur secondaire contribuerait le plus à la croissance du PIB en 2023, soit 3 points contre 1,3 point pour le secteur tertiaire et 1 point pour le secteur primaire.

58. Le PIB réel du secteur tertiaire devrait croître seulement de 3,2% en 2023. La part du secteur dans le PIB nominal se situerait à 38,8% en 2023 .

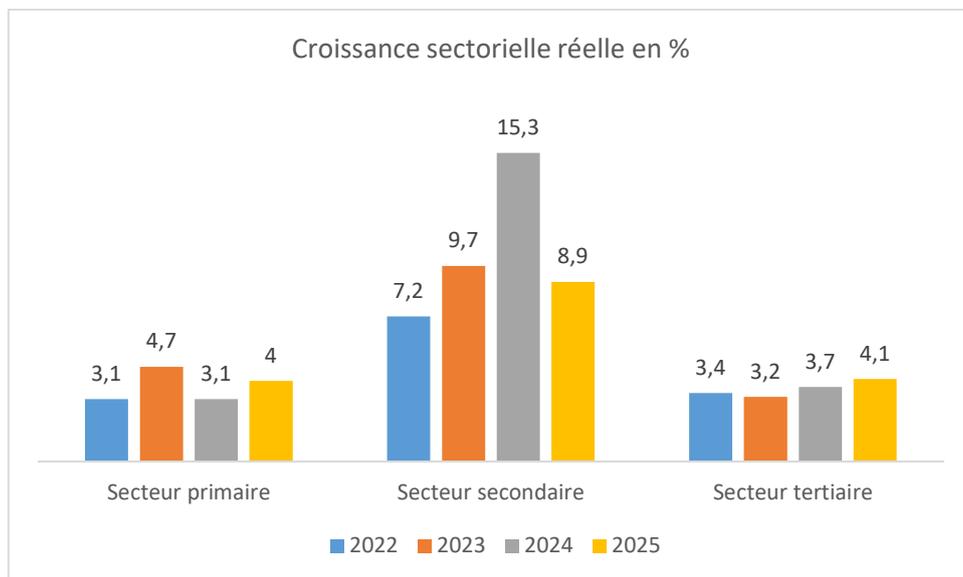


Figure 15: Croissance sectorielle réelle en pourcentage 2022-2025

III.3.3. Secteur extérieur 2023-2025

59. Sur la période 2023-2025, le solde de la balance courante, qui reste déficitaire, devrait enregistrer une amélioration considérable, passant de 1177 millions de dollars (-10,3% du PIB) en 2023 à 916 millions (-7,4%) en 2024 pour atteindre 522 millions (-3,5%). Cette progression est liée essentiellement à l'évolution favorable de la balance commerciale qui devrait enregistrer un excédent en 2024 et 2025 (26 millions de dollars, et 205 millions de dollars) respectivement, tiré, entre autres,

par l'entrée des exploitations gazière et pétrolière dans la structure des exportations à partir de 2024 (743 millions de dollars en 2024 et 908 millions en 2025).

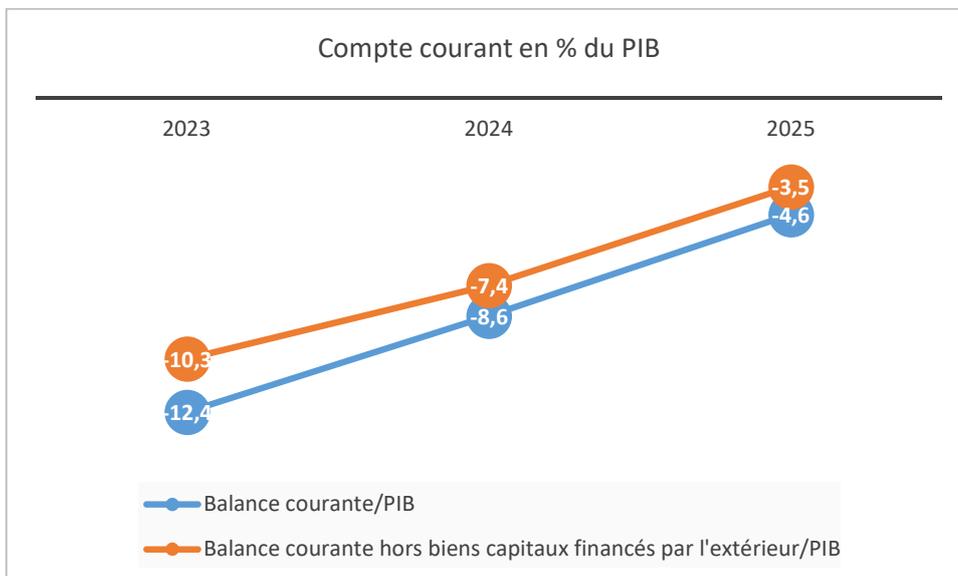


Figure 16: Evolution du solde de la balance courante en pourcentage du PIB 2023-2025

III.3.4. Situation monétaire et prix 2023-2025

60. La masse monétaire devrait passer de 139,6 milliards MRU en 2023 à 156,5 milliards en 2024 pour atteindre 169,2 milliards en 2025, soit un taux de croissance de 11,7%, 12,1% et 8,1% respectivement. En moyenne, le taux de liquidité de l'économie s'élève à 33%.

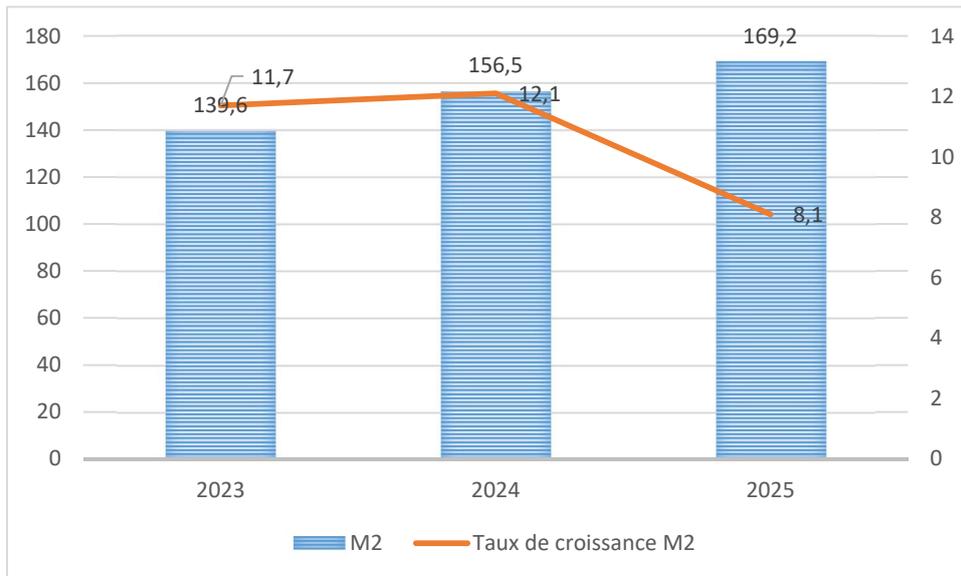


Figure 17: Evolution de la masse monétaire 2023-2025

61. Quant à l'inflation, les prévisions montrent que le taux enregistré en 2022 (un pic historique) serait maintenu en 2023 avant de revenir à son niveau avant la crise, soit 4% en 2024 et 2025.

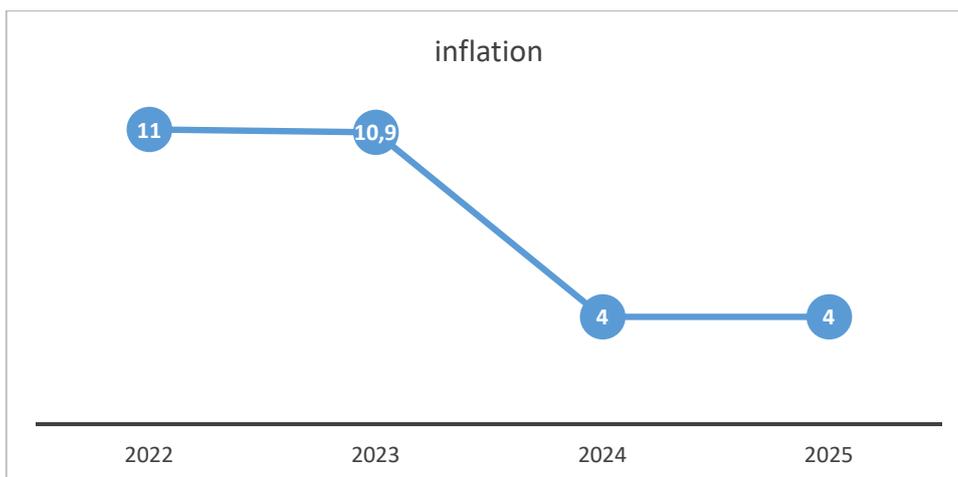


Figure 18: Evolution de l'inflation 2022-2025

III.3.5. Situation de la dette 2023-2025

62. L'encours de la dette projeté à fin 2022 est de 4 135 millions USD. Il suivra une tendance haussière durant la période 2023-2025 qui s'explique par le niveau élevé des décaissements sur les projets en cours de réalisation conformément au programme prioritaire du Président de la République.

63. A partir de 2022, le service a repris son cours normal avec une tendance haussière particulièrement pour l'année 2023. Cette hausse s'explique principalement par la reprise du remboursement de la dette cumulée durant la période de suspension (ISSD).

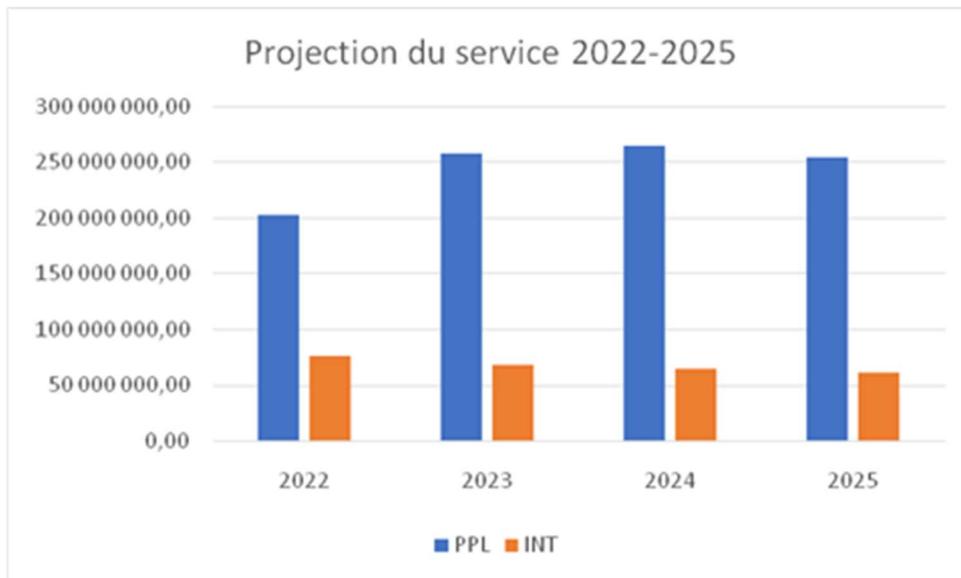


Figure 19: Projection des services de la dette 2022-2025

64. Les résultats de la dernière analyse de viabilité de la dette (AVD) menée par le FMI montrent que la Mauritanie présente un risque de surendettement élevé mais que sa dette reste soutenable en raison des termes hautement concessionnels de ses emprunts. Mais cette situation de surendettement élevé devra passer à une situation modérée lors de la prochaine AVD avec la prise en compte des derniers traitements de notre dette vis-à-vis du Koweït et de l'Arabie Saoudite.

IV. Cadre Budgétaire à Moyen Terme

IV.1. Orientations de la politique budgétaire

17. Pour stimuler la croissance dans un cadre budgétaire pluriannuel soutenable et promouvoir le capital humain, les investissements en infrastructures économiques et sociales continuent de représenter les lignes directrices majeures de la politique du pays soutenue par une gestion prudente et maîtrisée de la dette publique. Pour ce faire, la mobilisation des ressources et l'efficacité des dépenses publiques seront les deux axes principaux des mesures et réformes qui seront engagées dans le domaine des finances publiques pour parvenir à créer un espace budgétaire permettant de répondre à la demande sociale de façon ciblée en 2023 et dans les années 2024 et 2025 si les crises persistent.
18. Dans le cadre de la rationalisation des dépenses publiques, les dépenses de fonctionnement prendront une trajectoire baissière, pour passer de 65% en 2022 à moins de 55% en 2025 du total des dépenses soit moins de 15% du PIB en 2025.
19. L'évolution des finances publiques doivent permettre d'atteindre un ratio de la dette publique extérieure au PIB de 46.1% en 2023 et 40% en 2025.
20. Le dispositif de protection sociale sera maintenu tout en restant compatible avec les objectifs de la politique budgétaire susmentionnée.
21. Les dépenses pour l'enseignement primaire et secondaire, les soins de santé primaires, l'accès à l'eau et à l'assainissement, celles des programmes d'assistance sociale resteront prioritaires conformément aux programmes présidentiels et la SCAPP notamment son plan d'actions 2021-2025.
22. La stratégie d'endettement reposera sur le principe de contracter des prêts concessionnels à un rythme modéré, compatible avec la viabilité de la dette.
23. Pour accroître les recettes intérieures, les réformes en cours de l'administration fiscale seront accélérées. Pour guider la stratégie de réforme de l'administration fiscale, l'évaluation TADAT avec l'appui du FMI a été réalisée. En parallèle, les réformes en cours destinées à accroître les recettes fiscales seront poursuivies à travers:
 - ✓ Le renforcement de la gestion organisationnelle de la Direction générale des impôts (DGI), dont la gestion des ressources humaines, pour obtenir une liste suffisante de membres du personnel expérimentés ;
 - ✓ L'amélioration de la qualité du registre des contribuables (dans cette perspective, le registre des contribuables de la zone économique spéciale de Nouadhibou et le registre central de la DGI seront fusionnés) ;
 - ✓ La mise en place d'une gestion axée sur les risques et en utilisant davantage des informations de tiers pour élaborer notre programme de contrôles fiscaux externes ;

- ✓ Le renforcement du dépôt des déclarations en temps et en heure via la transmission par voie électronique et des objectifs de résultats opérationnels clairement définis ; et
 - ✓ La facilitation du paiement en temps et en heure et la réduction des arriérés d'impôt au fil du temps par une meilleure communication des informations entre la DGI, la Direction générale des douanes (DGD) et la Direction générale du Trésor (DGT). Dans ce contexte, des objectifs semestriels pour la transmission en ligne des demandes de renseignements entre ces trois directions à l'aide du numéro d'identification fiscale.
 - ✓ L'obligation de la télédéclaration à l'ensemble des grands contribuables avec la mise en place le paiement électronique et par téléphone mobile (repère structurel).
24. Les autres axes de mobilisation des ressources à hauteur des objectifs visés seront :
- ✓ L'élargissement de l'assiette ;
 - ✓ L'assainissement du fichier des contribuables et la diminution du volume des dépenses fiscales;
 - ✓ Cultiver le civisme fiscal en faveur de l'amélioration du consentement à l'impôt ;
 - ✓ La simplification du code général des impôts pour inciter les petites entreprises à rejoindre le secteur formel imposable ;
 - ✓ Amorcer le virage numérique avec l'accélération du processus de dématérialisation et en ajoutant d'autres approches innovantes : identification numérique, finances en ligne, suivi informatique des factures et du chiffre d'affaires ;
 - ✓ Unification du fichier des contribuables de la zone franche avec le système d'immatriculation de la DGI à travers un interfaçage ;
25. A partir de l'année 2023, des objectifs de performance seront fixés en ce qui concerne les grands et les moyens contribuables, notamment, en matière de déclarations et des délais de paiement.
26. Par ailleurs, la mise en place de la plateforme dédiée à la déclaration en ligne et de télépaiement des impôts et taxes gérés par la DGI contribuera fortement à l'optimisation de la mobilisation des ressources fiscales. Après réception définitive de cette plateforme, les déclarations et les paiements seront rendues obligatoires pour les grands contribuables.
27. Sur le plan des procédures douanières, les efforts de digitalisation des procédures seront accélérés. L'interfaçage avec la Direction Générale des Impôts et l'interconnexions avec les consignataires (Maersk, CMA CGM, SOGECO, ETC) vont améliorer l'efficacité de la liquidation des droits et taxes inscrits au tarif douanier et la mobilisation des ressources au cordon douanier. Ces efforts seront soutenus par la mise en place d'un réseau de redondance par VSAT.
28. D'autre part, la mise en œuvre du programme de l'analyse des risques améliorera le ciblage des contrôles et leur efficacité.

29. L'archivage numérique facilitera, l'analyse et les études du régime douanier et participera à régler les litiges éventuels en offrant un accès sécurisé et rapide aux documents et supports des différentes transactions.
30. L'amélioration de la gestion de la dette, à travers une meilleure coordination entre les différentes institutions, reste une priorité et des efforts seront déployés pour assurer une cohérence entre les priorités d'emprunt et celles de dépenses, en particulier pour les grands projets d'infrastructures.
31. L'action du Comité National de la Dette Publique (CNDP) est redynamisée et ses capacités opérationnelles renforcées à travers l'amélioration de la coordination entre les différents intervenant dans la gestion de la dette conformément au nouvel arrêté conjoint portant création du CNDP. Ainsi le CNDP continuera à veiller à l'évaluation systématique de l'impact des nouveaux emprunts sur la viabilité de la dette.

IV.2. Ressources de l'Etat

IV.2.1. Rétrospective des ressources 2019-2021

IV.2.1.1. Rétrospective des ressources totales

65. Le segment de la trajectoire 2019 à 2021 montre un accroissement des recettes plus marqué sur cette période avec des augmentations annuelles de 17% en 2019, 8% 2020 et 23% en 2021 soit une moyenne annuelle de 16% .
66. En effet, les ressources totales de l'Etat (Budget général et CST) sont passées de 60,68 milliards MRU en 2019 à 80,79 milliards MRU en 2021, soit une progression de l'ordre de 33,14 % sur trois ans tirée essentiellement par les recettes fiscales qui ont représenté en moyenne sur la période 2019 à 2021 près de 60% des ressources totales du pays.
67. Les recettes non fiscales constituent la deuxième ressource, de par leurs poids dans le budget de l'Etat sur les trois années 2019, 2020 et 2021, qui atteint une moyenne 20% de ce budget.
68. L'analyse de l'évolution des recettes de 2019 à 2021 illustrée au niveau du graphique 13 montre que la part des recettes fiscales et non fiscales reste largement la plus importante en comparaison avec les autres recettes, malgré que les recettes fiscales marquent une certaine tendance à la baisse en passant de 62,28% en 2019 à 58,98% en 2021. En revanche les recettes extérieures et celles des CST ont vu leurs parts augmenter en passant pour les premiers de 7,66% en 2019 à 9,37% en 2021 et pour les seconds de 5,9% en 2019 à 9,02% en 2021.

Tableau 5: Evolution des recettes totales 2019-2021

	2019	2020	2021
<i>(en Md MRU)</i>			
Recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières)	60,68	65,69	80,79
Revenus non pétroliers et dons	58,70	65,09	79,21
Revenus non pétroliers hors dons	54,05	58,92	71,64

Recettes publiques (hors pétrole)	58,7	65,1	79,2
Recettes fiscales	37,8	38,3	47,7
Recettes non fiscales	16,3	20,6	24,0
Dons	4,7	6,2	7,6

IV.2.1.2. Evolution des recettes fiscales 2019 – 2021

69. Après avoir connu en 2019 une régression de (-1,98%) par rapport à 2018, due pour l'essentiel aux contreperformances des encaissements de la TVA (-4%), aux accises (-13%) et à l'impôt sur le commerce international (-12%), les recettes de l'Etat de 2020 ont enregistré une hausse de +8.26% par rapport à 2019.
70. La pression fiscale a été assez stable sur la période 2019-2021 avec des taux de 13% en 2019, 12% en 2020 et 13% en 2021.
71. Les recettes fiscales ont été réalisées en 2020 à hauteur de 38.30 Milliards MRU pour une prévision de 33.65 Milliards, soit un taux de recouvrement de 113,83%. Cet écart positif, entre les recettes réalisées et les recettes prévisionnelles, est principalement dû aux plus-values constatées au niveau des taxes sur les revenus et profits (+23%) et de l'impôt sur le commerce international (37%). Globalement, les recettes fiscales ont enregistré une augmentation de (+1.37%) par rapport à l'année 2019. La bonne performance observée au niveau des recettes fiscales, a pu se faire également grâce aux efforts de recouvrement de l'administration fiscale, à la productivité des secteurs moins impactés par la crise, en l'occurrence le secteur minier et télécoms, ainsi que les types de recettes dépendant des réalisations de l'exercice antérieur, notamment le BIC.
72. En 2021, les recettes fiscales ont atteint 47,65 Milliards MRU soit une augmentation de près de 24% par rapport à 2020.
73. Ce surplus est principalement dû aux plus-values constatées au niveau de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (37%) et de l'impôt sur le commerce et les transactions internationales (32%).
74. Ont participé à cette performance, les résultats du recouvrement des taxes sur les biens et services notamment la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe sur le chiffre d'affaires qui ont cumulé en 2021,

respectivement, 12,98 Milliards MRU et 4,7 Milliards MRU contre 10,9 Milliards MRU et 1,8 Milliards l'année précédente, soient des taux d'accroissement respectifs de 18% et 148%.

IV.2.1.3. Evolution des recettes non fiscales 2019 -2021

75. Les recettes non fiscales ont augmenté en 2020 par rapport à 2019 de (+10.27%) en passant de 11,98 milliards MRU à 13,21 milliard MRU. Malgré la dégradation des recettes de la pêche, les recettes non-fiscales ont enregistré en 2020, une augmentation de (+9.84%) par rapport aux prévisions de la LFR (12.02 Milliards MRU), en se situant à 13.21 Milliards MRU. Les bonnes performances enregistrées au niveau des revenus versés par les entreprises publiques (+36%) et les recettes diverses (+81%) ont compensé le gap de réalisation sur les prévisions des recettes de la pêche (-13%).

76. En 2021, le total des recettes non-fiscales : (revenus des entreprises publiques (41%), recettes de pêche (35%), recettes minières (12%) et les recettes diverses (11%)) ont atteint 14,5 milliards MRU. Malgré la baisse des recettes de pêche en 2021, les recettes non-fiscales ont évolué de 10% par rapport à 2020.

77. Cela s'explique principalement par l'augmentation des revenus issus des entreprises publiques (dividendes versés à l'Etat), notamment ceux de la SNIM (4,5 Milliards MRU), qui ont enregistré une évolution de +147%. Aussi, les recettes minières ont connu une progression de (+45%) par rapport à 2020 se situant à 2 Milliards MRU.

IV.2.1.4. Evolution des autres recettes 2019 -2021

Recettes en capital

78. Au titre de l'exercice 2021, les recettes en capital ont atteint 1,9 Milliards MRU. Les revenus issus des ventes des licences cellulaires ont atteint 1,82 Milliards MRU et les ventes de terrains, ont progressé de 71% passant de 0,082 Milliards MRU en 2020 à 0,141 Milliards en 2021. Les recettes en capital ont progressé par rapport à 2019 de plus de 300% passant de 0,45 milliards MRU à 1,9 milliard MRU.

Recettes des hydrocarbures

79. Les recettes des hydrocarbures, réalisées au titre de l'exercice budgétaire de 2021, correspondent aux redevances, impôts et taxes versés par les sociétés pétrolières, les appuis à la formation et à la promotion du secteur des hydrocarbures, les intérêts perçus sur les placements des avoirs du Fonds auprès des institutions financières internationales et les recettes relatives au projet GTA.

80. Au titre de l'exercice 2021, les recettes des hydrocarbures ont enregistré un montant de 1,94 Milliards MRU, dont 0,17 Milliards MRU de recettes gazières.

81. Par rapport à l'exercice 2020, les recettes des hydrocarbures ont enregistré une augmentation de 0,79 Milliards MRU, soit 69%. D'autre part, les recettes fiscales (BIC et ITS) du secteur ont connu une baisse de 36%.

Recettes de comptes spéciaux du Trésor

82. Au titre de l'exercice budgétaire 2019, les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont enregistré 3,58 milliard MRU sur une prévision initiale de 0,91 milliard. Cette plus-value est principalement due, d'une part, à l'encaissement, non prévu, de 1,1 milliard correspondant à l'aide budgétaire octroyée par les Emirats Arabes Unis, et d'autre part, à des crédits d'impôts enregistrés à hauteur de 1,4 milliard. En comparaison à l'année 2018, les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont connu une évolution significative de (+52,45%), soit un montant de 1, 2 milliard MRU.

83. Au titre de l'année 2020, les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont enregistré 6.71 Milliards MRU (dont 653.94 Millions MRU en crédits d'impôts) sur une prévision de 3,22 Milliards, soit un taux de réalisation de 207.78 %. Le niveau important des recettes réalisées au niveau des comptes spéciaux est principalement dû aux recettes réalisées au niveau du Fonds d'Assistance et d'Intervention pour le Développement (FAID) à hauteur de 2.96 Milliards MRU.

84. Les recettes versées au niveau du Fonds Spécial de Solidarité Sociale et de Lutte contre le Coronavirus, ont été de 1.734 Milliards MRU, correspondant aux contributions des particuliers et entreprises publiques, ainsi qu'une partie des dons accordés par nos partenaires de développement.

85. En comparaison à l'année 2019, les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont connu une évolution significative de (+87%).

86. En 2021, les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont enregistré un recul de 5% par rapport à l'année 2020 avec une réalisation de 6.39 Milliards MRU sur une prévision de 4,9 Milliards MRU, soit un taux de 147%.

87. Les recettes réalisées au niveau du Fonds Spécial pour la Solidarité Sociale et la Lutte Contre le Coronavirus (F3SL2C) se sont élevées à 0,761 Milliards MRU contre 1,7 Milliards MRU en 2020, soit une régression de 80%.

88. Le niveau important des recettes réalisées au niveau des comptes spéciaux est principalement dû aux recettes réalisées au niveau du Fonds d'Assistance et d'Intervention pour le Développement à hauteur de 2,45 Milliards MRU, et ce malgré une régression de 16% par rapport à l'année 2020. Aussi le CAS nouvellement créé pour le remboursement de TVA, a enregistré en recettes 1,28 Milliards MRU en 2021.

IV.2.1.5. Evolution des dons 2019-2021

89. Les ressources des appuis budgétaires et les dons-projets ont atteint 4,6 milliards, 6,17 milliards et 7,57 milliards MRU respectivement en 2019, 2020 et 2021, soit une contribution moyenne de 9% au budget de l'Etat.
90. En 2021, les ressources extérieures ont atteint 7,57 Milliards MRU, soit un recul de 23% par rapport à l'année 2020. Les appuis budgétaires ont atteint 4,98 Milliards MRU, dont 3,54 Milliards MRU (98 Millions USD) octroyés par le Fonds d'Abu Dhabi.

III.1.2. Evolution des ressources en 2022

Recettes de premiers semestres de 2021 et 2022

91. La comparaison des recettes fiscales encaissées aux premiers semestres de 2021 et 2022 montrent une progression de 11% des recettes fiscales au 30 juin 2022 par rapport à 2021 à cette même date, ce qui laisse présager d'un bon niveau de mobilisation des recettes au titre de l'année 2022. Cependant, il est à noter que le niveau de réalisation des recettes non fiscales du TOFE au 30 juin 2022 n'est pas représentatif, car il ne tient pas compte des dividendes de la SNIM au titre de son bilan de 2021.

Tableau 6: Recettes des premiers semestres de 2021 et 2022

	montant 2021	montant 2022	Progression
Recettes fiscales (hors pétrole)	21,88	24,39	11%
Recettes non fiscales	12,6	6,1	-52%
Recettes en capital	0,04	0,014	-65%

IV.2.3. Prospective des ressources 2023-2025

92. Les résultats des projections des recettes du budget de l'Etat dons compris (hors pétrole) projetées sur la période 2023-2025 sont présentées dans le tableau suivant :

IV.2.3.1. Ressources intérieures 2023-2025

93. Les résultats de nos projections montrent que les recettes fiscales et non fiscales évoluent en sens opposés, avec une variation moyenne de 4% et de -3% respectivement. Les recettes fiscales sont

tirées principalement par les taxes sur les revenus et profits (+8% sur la période) alors que la tendance baissière des recettes non fiscales est attribuée essentiellement au niveau record du dividende de la SNIM en 2022.

Tableau 7: Prospectives des recettes totales de l'Etat 2023-2025

(en Mds MRU)	2022	2023	2024	2025
Recettes publiques (hors pétrole)	89,4	100,1	100,0	98,1
Recettes fiscales	54,5	56,8	59,7	61,5
dont taxes sur les revenus et profits	16,3	16,9	18,9	20,4
dont taxes sur les biens et services	24,3	25,9	26,8	27,3
dont taxes sur le commerce international	12,4	12,0	12,0	12,1
dont autres recettes fiscales et reste à recouvrer	1,6	1,9	2,0	1,8
Recettes non fiscales	33,0	32,6	31,0	29,8
Dons	1,9	10,7	9,3	6,8

IV.2..3.2. Ressources extérieures 2023-2025

94. La Mauritanie conformément aux engagements souscrits en matière de soutenabilité de la dette extérieure a recours uniquement aux financements concessionnels. Les projections sur la période 2023-2025, après prise en compte des décaissements attendus au cours du deuxième semestre 2022, donnent un total de ressources extérieures à décaisser de l'ordre de 79,64 milliards MRU dont les dons représentent 25,45% et les prêts 74,55%.

95. Notons que ce montant comprend un montant total de 24,64 milliards correspondant à des investissements réalisés par des entreprises publiques (SNDE, SOMELEC). Les investissements de la SNIM retenus dans le cadre du programme d'investissement public se chiffrent à 600 millions MRU.

96. Si on exclut les investissements des entreprises publiques et de la SNIM, les investissements sur financement extérieur acquis et à mobiliser par l'Etat se chiffrent à 54,40 milliards MRU sur la période 2023-2025 et se décomposent par mode de financement comme suit (En million MRU)

97. *Tableau 8: Ressources extérieures à réaliser par l'Etat en millions MRU*

	Programmation 2023	Programmation 2024	Programmation 2025	Programmation 2023-2025	%
DONS	9 136,75	7 002,72	4 126,31	20 265,78	25,45
PRET	14 423,20	17 364,22	26 877,89	58 665,31	73,66
QUASI-DON	282,85	251,75	175,75	710,35	0,89

Total	23 842,80	24 618,69	31 179,95	79 641,44	100,00
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------	---------------

98. La répartition sectorielle des ressources extérieures est donnée comme suit :

Tableau 9: PIP 2à22-2025 sur Financement extérieur global par secteur

en millions MRU				
Secteur	Programmation 2023	Programmation 2024	Programmation 2025	Programmation 2023-2025
Développement Rural	4 533,66	4 250,10	1 340,91	10 124,67
Développement Industriel	3 446,36	3 049,13	5 594,73	12 090,22
Aménagement du Territoire	7 918,14	10 925,04	19 415,69	38 258,87
Ressources Humaines Développement Institutionnel	3 634,40 166,50	3 433,78 144,60	3 090,81 136,47	10 158,99 447,57
Projets multisectoriels	3 543,74	2 816,04	1 601,34	7 961,12
SNIM	600,00	-	-	600,00
Total général	23 842,80	24 618,69	31 179,95	79 641,44

IV.3. Dépenses de l'Etat

IV.3. 1. Rétrospective des dépenses 2019-2021

IV.3. 1.1. Evolution des dépenses totales

99. La présente rétrospective des dépenses publiques pour la période 2019 -2021 a été élaborée à partir des lois de règlement des années 2019, 2020 et de l'avant- projet de la Loi de règlement finalisé pour l'année 2021.

Tableau 10: Retrospectives des dépenses 2019- 2021

	2019	2020	2021
Dépenses publiques	52,3	55,9	67,1
Salaires et traitements	16,5	16,7	18,8
Biens et services	6,7	7,7	10,3
Transferts courants	4,8	6,4	9,0
Intérêts sur la dette publique	3,3	2,3	2,2
Investissements	18,1	19,4	23,8
Autres dépenses	3,0	3,5	3,0

100. Les dépenses exécutées sur le budget de l'Etat enregistrent une tendance à la hausse de 2019 à 2021 en terme nominal, passant de 52,3 milliards MRU en 2019 à 67,1 milliards MRU en 2021 soit une augmentation de 28%.
101. En termes de progression annuelle, les dépenses budgétaires de l'année 2020 ont atteint 55.91 Milliards MRU avec une augmentation de 7 %, par rapport à l'année 2019, soit une augmentation de 3.61 Milliards MRU. Cette augmentation est imputable essentiellement à l'accroissement des dépenses de fonctionnement (+12,27%) notamment les dépenses relatives aux subventions et transferts (+34.09% pour les budgets de fonctionnement et d'investissement).
102. L'année 2021 a enregistré un niveau des dépenses à hauteur de 67,07 Milliards MRU. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget général de l'État (hors comptes spéciaux) ont atteint 65,7 milliards MRU avec une nette augmentation par rapport à 2020 de l'ordre de 20%, reflétant la politique budgétaire de l'État qui vise à soutenir la reprise de l'activité économique et à atténuer les effets de la crise sur les populations les plus vulnérables. En outre, plusieurs réformes visant à déconcentrer et à simplifier l'exécution des dépenses ont été mises en œuvre en 2021 et ont contribué à fluidifier l'exécution du budget.

IV.3. 1.2. Dépenses courantes

103. Les dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette) ont progressé de 12% et 20% respectivement en 2020 et 2021. Ces dépenses ont représenté 58%, 61% et 60% du total des dépenses du budget général de l'Etat respectivement en 2019, 2020 et 2021.

IV.3. 1.2.1. Les traitements et salaires

104. Pour l'année 2020, les dépenses des traitements et salaires ont atteint 16.71 Milliards MRU contre 16.47 en 2019 avec une hausse de 1.31%, soit 0.24 Milliards MRU, attribuable à l'augmentation des pensions des retraités et de la masse salariale, en particulier au niveau des secteurs de la santé et de l'éducation. En 2021, ces dépenses ont atteint 18.8 Milliards MRU et ont connu une hausse de 13% par rapport à 2020.
105. La masse salariale en pourcentage des recettes fiscales est passée de 44% en 2019 à 39% en 2021. La même tendance est enregistrée au niveau des rapports de la masse salariale rapportée aux dépenses de l'Etat qui ont affiché une trajectoire décroissante ; 31% en 2019 et 28% en 2021 .
106. Contrairement à la situation des dépenses globales, le ratio dépenses de personnel/ PIB au terme de la période 2019- 2021 a atteint 5,22% du PIB en 2021 contre 5,56% en 2019 soit une baisse de 0,34 % du PIB.

IV.3. 1.2.2. Dépenses d'acquisition de biens et services

107. Les dépenses sur biens et services en 2020 ont été exécutées à hauteur de 86.82 % soit un montant de 7.71 Milliards MRU, affichant une progression de près de 16 % par rapport à 2019. Cette progression s'est accrue en 2021 pour atteindre 33% par rapport à 2020 . Le ratio « dépenses de biens et services sur PIB » est de 2,85% en 2021.

IV.3. 1.2.3. Subventions et autres transferts courants

108. Les subventions et autres transferts courants en 2020 se sont situés à hauteur de 6,38 Milliards MRU avec un accroissement de 33.75 % par rapport à 2019, soit 1,61 Milliards MRU. Cette tendance s'est poursuivie en 2021 et ces dépenses ont atteint 8,99 Milliards MRU, soit une augmentation de 2,6 milliards correspondant à une progression de 41% par rapport à 2020. Cette évolution est due à la politique de riposte à la crise sanitaire et à l'augmentation des prix des denrées de première nécessité.

IV.3. 1.2.4. Crédits non-ventilés

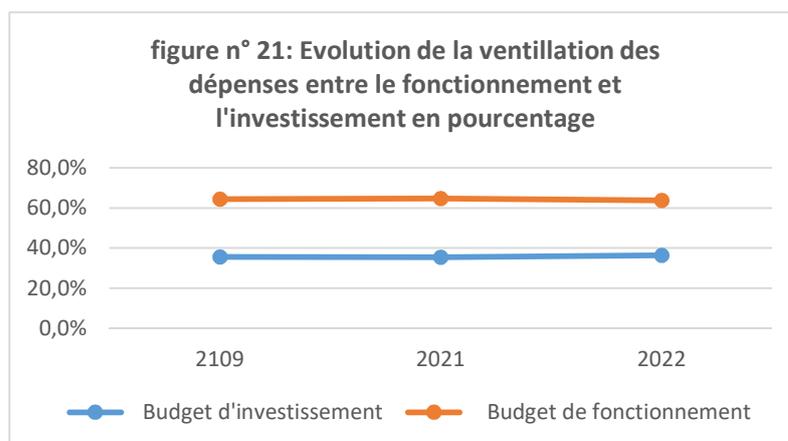
109. Les crédits non-ventilés ont été exécutés à hauteur de 2.32 Milliards MRU et ont enregistré une diminution par rapport à 2020 (-17%) dans le cadre des mesures introduites pour renforcer la transparence, la crédibilité du budget de l'Etat et l'efficacité de l'allocation des ressources.

IV.3. 1.2.5. Charges de la dette

110. Les charges de la dette ont atteint 3,25 milliards MRU en 2019 et 2,26 milliards en 2020 pour parvenir à 2,17 milliards en 2021, enregistrant ainsi une légère baisse de 4% sur la période 2019 - 2021. Ce qui correspond à une évolution en pourcentage du PIB nominal de 1,1%, 0,72% et 0,6% relative respectivement aux années 2019, 2020 et 2021.

IV.3. 1.3. Dépenses d'équipement

111. La répartition des dépenses sur le budget général entre l'investissement et le fonctionnement est restée quasiment constante sur la période 2019 – 2021 avec une proportion autour de 35% pour l'investissement qui enregistre une légère augmentation de 1% en 2021.



IV.3. 2. Evolution des dépenses en 2022

112. Le budget de l'année 2022 a été rectifié pour faire face à l'augmentation des prix des hydrocarbures, prendre en charge les dépenses sociales liées à l'augmentation des prix des denrées alimentaires de première nécessité et aux impératifs du renforcement de la sécurité du pays. Il a franchi le seuil de 100.000.000.000 MRU pour la première fois. Le budget est réparti par partie comme suit :

Tableau 11: Evolution des dépenses en 2022

	2022
Dépenses publiques	108,1
Salaires et traitements	20,2
Biens et services	13,5
Transferts courants	26,2
Intérêts sur la dette publique	3,3
Investissements	38,3
Autres dépenses	6,5

IV.3. 3. Prospective des dépenses 2023-2025

IV.3. 3.1. Evolution des dépenses totales

113. Le volume des dépenses globales pour la période 2023-2025 du budget général passera de 108,1 milliards en 2022 à 111,5 milliards en 2023 avec une tendance baissière pour les deux années suivantes en passant à 108,6 milliards en 2024 et à 100,6 milliards en 2025.

Tableau 12: Evolution des dépenses totales 2022-2025

(en Mds MRU)	2022	2023	2024	2025
Dépenses du Budget de l'Etat	108,1	111,5	108,6	100,6
Salaires et traitements	20,2	21,7	22,2	22,6
Biens et services	13,5	12,3	12,9	13,9
Transferts courants	26,2	18,1	15,7	8,0
Intérêts sur la dette publique	3,3	3,1	3,1	3,0
Investissements	38,3	48,5	46,4	44,9
Autres dépenses	6,5	7,8	8,3	8,1

IV.3. 3.2. Dépenses courantes

114. Conformément aux objectifs de la politique budgétaire, les dépenses de fonctionnement passeront de 21% du PIB nominal en 2022 à 20% en 2023, puis à 16% en 2024 avant de descendre à 13% en 2025.

IV.3. 3.2.1. Charges du Personnel

115. Les dépenses de personnel sont projetées en prenant en compte l'effet du glissement GVT et des nouveaux recrutements.

116. La politique de maîtrise de la masse salariale se répercutera sur le ratio masse salariale/PIB nominal qui devrait passer de 5,3% en 2022 à 4,3% en 2025 avec une légère augmentation du ratio masse salariale/recette fiscale qui reste plus stable sur la période 2023- 2025 autour de 37% .

Tableau 13: Ratios de la masse salariale

	2022	2023	2024	2025
Masse salariale publique (en % PIB)	5,3%	5,2%	4,6%	4,3%
Masse salariale publique (en % recettes fiscales)	37.1%	38.2%	37.2%	36.6%

IV.3. 3.2.2. Dépenses d'acquisition de biens et services

117. Les dépenses de biens et services devraient passer de 13,5 milliards MRU en 2022 à 12.3 milliards en 2023, soit un recul de -9.4%. cette tendance sera inversée en 2024 et 2025, passant de 12,9 milliards MRU à 13,9 milliards MRU.

IV.3. 3.2.3. Subventions et Transferts courants

118. Après l'importante augmentation des subventions et transferts en 2022, suites aux crises de santé et géopolitiques internationales, ces dépenses devraient enregistrer une baisse significative sur toute la période 2023-2025.

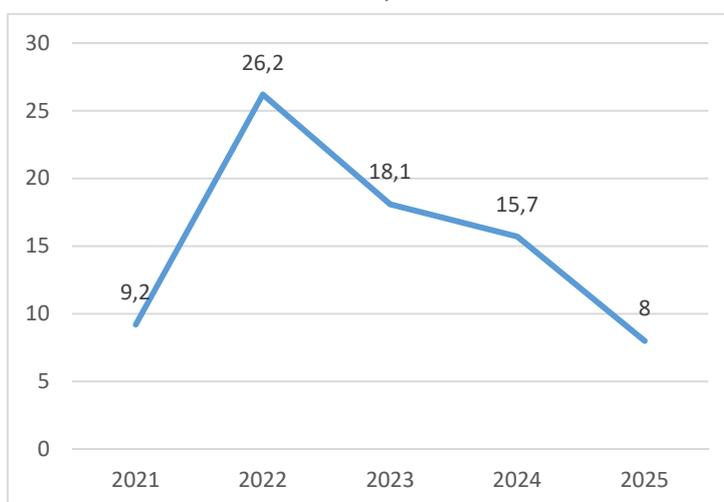


Figure 20: : évolution des subventions et transferts

IV.3. 3.2.4. Intérêts de la dette

119. L'évolution des charges relatives aux intérêts de la dette devrait enregistrer une tendance légèrement baissière sur la période 2023-2025, passant de 3,3 milliards MRU en 2022 à 3 milliards en 2025. Le ratio intérêts de la dette sur les recettes fiscales suit la même tendance à la baisse pour passer de 3,7% du PIB en 2022 à 3,1% en 2025.

Tableau 14: Ratios de la dette 2022-2025

	2022	2023	2024	2025
Principaux ratios de la dette publique				
Dette publique (en Mds MRU)	185,8	193,7	198,4	203,4
Dette publique (% PIB)	48,6%	46,1%	41,4%	39,1%
Pression fiscale (%PIB)	14,3%	13,5%	12,5%	11,8%
Intérêts de la dette (en % dépenses publiques)	3,1%	2,8%	2,8%	3,0%
Intérêts de la dette (en % exportations)	2,5%	2,2%	1,9%	1,8%
Intérêts de la dette (en % recettes fiscales)	3,7%	3,1%	3,1%	3,0%
Intérêts de la dette (en % PIB)	0,9%	0,7%	0,6%	0,6%

120. Les intérêts de la dette extérieure baisseront sur la période de 2023 à 2025 de 2,49 milliards à 2,25 milliards d'ouguiya et représenteront sur ces années une charge totale de 7,1 milliards d'ouguiya.

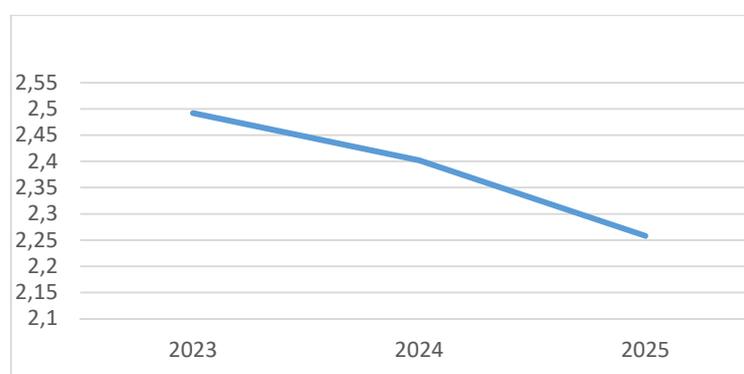


Figure 21: Evolution des intérêts de la dette extérieure

IV.3. 3.3. Dépenses d'équipement

121. Les dépenses d'investissement connaîtront une tendance à la hausse pour passer de 35% des dépenses totales en 2022 à 45% en 2025. Par rapport au PIB, cette évolution sera de 10,3% en 2023 et 9% en 2025.

Tableau 15: Ratios des dépenses d'investissement

Ratio des dépenses d'investissement	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'investissement en % de Total des dépenses	35%	43%	43%	45%
Dépenses d'investissement en % du PIB	10%	12%	10%	9%

IV.3. 3.4.Comptes Spéciaux du Trésor

122. La situation des comptes d'affectation spéciale sera assainie à travers l'ajustement de certains plafonds en fonction de l'historique de leur recettes affectées, la cloture et l'affectation du solde de certains CAS au budget de l'Etat.

Tableau 16: Les comptes d'affectation spéciale

Intitulé du compte	Plafonds	
	2021	2022
Taxe de surveillance des pêches	25 000 000	17 187 300
Fonds recherche et lutte contre le Cancer	39 343 172	50 076 805
CAS COVID 19	500 000 000	0
CAS peche UE	354 853 000	20 968 000
Fonds de promotion de la pêche	50 000 000	16 084 875
CAS culture, jeunesse et sport	684 579 726	254 774 466
CAS FIE	6 728 480	13 271 520
CAS contribution entreprises d'assu	337 998	462 000
CAS contribution ports miniers	10 000 000	10 000 000
Appui institutionnelle MPEM	50 000 000	29 672 000
Développement infctrs énrqtques	19 000 000	5 000 000
Formation suivi des oper pétrole	50 000 000	27 000 000
Appui sectr hydrocarbure raffinés	45 000 000	45 000 000
Subvention AFD au programme DECLEC	110 000 000	10 000 000
SYDONIA	28 000 000	2 000 000
Fonds formation technique /professionnelle	60 000 000	60 000 000
Appui institutionnel à la statistique	10 000 000	10 000 000

IV.4.Solde budgétaire et son financement

IV.4.1. Solde budgétaire

123. Le solde budgétaire global s'améliorera en 2023 par rapport à 2022 d'environ 7,3 milliards soit 2,5 % du PIB nominal. Cette tendance devra se confirmer pour atteindre -7.6 milliards en 2024 correspondant à 1.6 % du PIB et -1.4 milliards en 2025 soit 0.3% du PIB

Tableau 17: Solde budgétaires en mds MRU

Solde public	2022	2023	2024	2025
Solde hors pétrole; dons non compris (déficit -)	-20,6	-22.1	-17.9	-9.2
en % PIB	-5,4%	-5,3%	-3,7%	-1,8%
Solde primaire	-15,4	-8,3	-5.6	0.6
en % PIB	-4,0%	-2%	-1.2%	0,1%
Solde hors ressources naturelles	-43,1	-34.1	-28.9	-21.6
en % PIB	-11,3%	-8.1%	-6%	-4.2%
Solde hors pétrole; dons compris (déficit -)	-18,7	-11,4	-8.6	-2.4
en % PIB	-4,9%	-2,7%	-1,8%	-0,5%
Solde global; dons compris (déficit -)	-17,7	-10,4	-7.6	-1.4
en % PIB	-4,6%	-2,5%	-1,6%	-0,3%

IV.4.2. Financement

124. Le cadrage budgétaire 2023-25 montre une évolution favorable du déficit budgétaire global allant de 10 Milliards MRU en 2023 à 1,4 Milliards MRU en 2025. Ces déficits budgétaires seront essentiellement financés à travers les disponibles du trésor à la BCM. En revanche, le solde du CUT à la BCM est prévu d'enregistrer une amélioration de 4 Milliards MRU en 2025. Cette amélioration serait dûe principalement aux excédents budgétaires prévus en 2025 au niveau des financements extérieurs nets et aux émissions des BT devant se situer respectivement à 5 Milliards MRU et à 0,4 Milliards MRU.

125. Au niveau du financement intérieur, afin de redynamiser le marché des titres du Trésor et d'alléger le recours à la trésorerie disponible, le cadrage budgétaire prévoit également, un accroissement de l'encours des BT de 1,5 Milliards MRU, soit un financement par BT, annuel, à hauteur de 0,5 Milliards MRU.

126. D'autres parts, au niveau du financement extérieur, les nouveaux emprunts atteindront 15 Milliards en 2025, soit un accroissement de 6 Milliards MRU par rapport à 2023. Cela générera pour

l'Etat des ressources financières excédentaires de 6 Milliards MRU, après paiements des amortissements.

PARTIE II :CDMTg 2023-2025

V. CDMT global 2023-2025

127. La répartition des crédits budgétaires par titre représente un processus délicat. Elle prend en considération, entre autres, la priorité du secteur (PAP), sa vision stratégique et l'évolution historique de son budget ainsi que sa nature.

V. 1. Visions stratégiques des secteurs prioritaires

V.1.1. Education

128. L'objectif principal du système éducatif national consiste à renforcer sa qualité et à améliorer son accès.

129. Les enjeux multiples de l'éducation en Mauritanie sont :

- ✓ renforcement de la gouvernance du secteur, aujourd'hui désarticulé et dispersé entre plusieurs structures gouvernementales et administratives,
- ✓ l'investissement d'une part plus importante du PIB dans l'enseignement (3.1% actuellement, la norme internationalement retenue étant de 5,4%),
- ✓ l'amélioration de la qualité des enseignants, à l'effectivité de l'éducation de base pour les enfants de 10 ans,
- ✓ le relèvement de la qualité et de la pertinence des programmes, y compris au niveau du supérieur, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation ainsi que de la promotion d'une recherche scientifique développante et inclusive. De là, l'approche éducative doit traiter divers cycles et domaines d'enseignement, dans leur interdépendance et leur complémentarité.

130. Dans le cadre de ce second Plan d'action, la Mauritanie vise à avoir un capital humain de meilleure qualité et outillé pour contribuer au développement durable grâce, notamment, à une éducation de meilleur niveau, plus pertinente en termes d'adéquation formation/emploi. L'ambition du pays est de réussir la réforme en profondeur de son système éducatif pour faire de l'école un outil d'authenticité et de progrès.

131. Le pays envisage de faire de l'enseignement préscolaire, réorganisé et généralisé, ainsi que de l'enseignement originel et de l'alphabétisation : la base d'une école républicaine tournée vers la qualité et l'efficacité. Le pays aspire également à améliorer la qualité et l'efficacité interne et externe de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, et à mettre en place une formation technique et professionnelle capable de soutenir le développement du pays et créer des passerelles efficaces entre l'enseignement originel et la vie professionnelle.

132. Pour relever la qualité et l'accès à l'éducation et en faire un ascenseur social, les orientations stratégiques en la matière sont :

- ✓ Amélioration de l'offre publique de l'enseignement préscolaire, de base et secondaire (en termes de qualité, de quantité et de respect des normes) et augmentation de la capacité d'accueil de la FTP.
- ✓ Développement de l'accès à l'enseignement fondamental et secondaire, notamment au profit des femmes et des populations rurales et vulnérables.
- ✓ Renforcement de la gouvernance institutionnelle et administrative de l'enseignement de base, secondaire et supérieur, ainsi que du pilotage institutionnel de ce dernier.
- ✓ Amélioration du cadre juridique et institutionnel, ainsi que du suivi-évaluation de l'enseignement originel et promotion d'une coopération et d'une communication au service de ce dernier et de l'alphabétisation en général.
- ✓ Modernisation du secteur de l'éducation, notamment via la promotion de l'enseignement numérique et à distance.
- ✓ Renforcement de l'implication des acteurs du développement socio-économique et prévision de moyens pour mobiliser et augmenter la capacité d'accueil pour accompagner l'augmentation des effectifs.
- ✓ Amélioration de l'efficacité interne et externe de l'enseignement supérieur.
- ✓ Promotion d'une recherche et développement endogène et inclusive.
- ✓ Accroissement de la coopération internationale dans le cadre de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.
- ✓ Développement et diversification d'une formation diplômante et qualifiante de qualité et adaptée au contexte économique du pays ainsi que de programmes variés et pertinents en matière d'alphabétisation et d'enseignement non formel, favorisant la paix et le respect des différences.
- ✓ Renforcement des capacités et mise en place des passerelles nécessaires entre enseignement originel et enseignement supérieur ou formation professionnelle.
- ✓ Renforcement des capacités en termes de ressources humaines tant quantitatives que qualitatives (recrutement d'enseignants, formations, ...).

V.1.2. Santé

133. La vision globale du secteur est d'avoir une population saine et productive qui contribue à la croissance économique et au développement national, avec pour objectifs de :

- ✓ Augmenter le niveau des ressources publiques affectées au secteur de la santé pour les porter à 12% du budget général de l'État à l'horizon 2025.
 - ✓ Améliorer les facteurs de motivation et en particuliers les conditions salariales du personnel médical.
 - ✓ Réduire le taux de mortalité maternelle de 454 à moins de 140 pour 100 000 naissances vivantes
 - ✓ Faire baisser la mortalité néonatale et infantile, respectivement à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.
 - ✓ Mettre fin à l'épidémie du sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les pathologies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.
 - ✓ Réduire de moitié, par la prévention et le traitement, le fardeau des maladies non transmissibles.
 - ✓ Faire en sorte que chacun, sans distinction du statut légal, bénéficie d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins sûrs, efficaces, de qualité et à coût abordable.
 - ✓ La vision du secteur doit aussi intégrer la tolérance zéro VBG (violence basée sur le Genre) et l'accès aux soins complet de qualité aux survivantes de VBG (viol, MGF, ME et FO).
134. Afin de pouvoir répondre à ces problématiques, des orientations stratégiques spécifiques ont été définies et restent tributaires, en partie, de la mise en place d'infrastructures de santé de qualité et répondant à des normes internationales.
- ✓ Réduction de la mortalité maternelle et néonatale à travers des interventions axées sur : la maternité à moindre risque, les soins du nouveau-né, l'espacement des naissances, l'amélioration de la santé et de l'état nutritionnel des adolescents et des jeunes, la lutte contre la violence basée sur le genre, la lutte contre les cancers gynécologiques, la lutte contre l'anémie et l'amélioration de l'accès à la santé maternelle de toutes les femmes, y compris les femmes migrantes.
 - ✓ Réduction de la mortalité infanto-juvénile à travers des interventions visant à améliorer la couverture vaccinale, à assurer la prévention et la prise en charge de la malnutrition et à promouvoir la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant. Ces mesures pourront être déployées dans le cadre d'un réseau de soins obstétricaux et néonataux d'urgence avec un système performant de référence et de contre référence. L'accent sera également mis sur le passage à l'échelle des interventions de santé et nutrition qui ont fait leur preuve, l'intégration des services et le niveau communautaire.

- ✓ Lutte contre les maladies transmissibles par des stratégies visant à renforcer la prévention, le diagnostic, le traitement et la lutte contre les barrières d'accès aux soins du VIH/SIDA, de la tuberculose, le paludisme et les maladies tropicales négligées.
- ✓ Lutte contre les maladies non-transmissibles à travers des interventions ciblées sur les maladies à facteurs de risques communs (maladies cardio-vasculaire, cancer, pneumopathies chroniques et le diabète), les accidents de la voie publique, la santé mentale y compris l'appui psychosocial aux mères/gardiennes d'enfants malades incluant les malnutris et la santé bucco-dentaire.
- ✓ Gestion des urgences de santé publique à travers des stratégies de renforcement des capacités de préparation et de riposte à tous les niveaux, de mise en place d'un cadre de collaboration pour la préparation et la riposte aux crises sanitaires et nutritionnelles et le renforcement de la surveillance épidémiologique, y compris des zoonoses selon l'approche « Une Seule Santé ».
- ✓ Poursuite des réformes engagées pour renforcer : les capacités du régulateur, les capacités de stockage aussi bien au niveau central qu'au niveau régional, les capacités du laboratoire national de contrôle de qualité, la disponibilité des produits sanguins, de la sécurité transfusionnelle ainsi que les produits de la santé reproductive, la lutte contre la contrebande et les faux médicaments
- ✓ Mise en œuvre de la feuille de route élaborée à la fin de la « scoping » mission de l'OMS en Mauritanie pour accélérer les progrès vers la couverture santé universelle qui devra, aussi, tenir compte des populations souvent marginalisées dans l'accès à la santé, telles que les populations migrantes, spécialement les personnes en situation irrégulière, et les populations mauritaniennes qui ne sont pas inscrites au registre civil ou qui appartiennent à des groupes nomades.
- ✓ Poursuite des réformes engagées par le secteur afin de disposer d'une assise réglementaire renforçant son organisation ainsi que les différentes normes et procédures de gestion des ressources humaines et financières, de prestations de services, de coordination et de suivi et évaluation. Le pouvoir des régulateurs à tous les niveaux sera renforcé ainsi que les capacités techniques et logistiques avec la promotion de la culture des résultats.

V.1.3. Equipement et Transport

135. Les infrastructures d'équipement et de transport mauritaniennes sont constituées d'un réseau de routes bitumées de 5586 kilomètres, d'une ligne de chemin de fer transportant le minerai de fer, de 7 infrastructures portuaires et de 5 dispositifs aéroportuaires.
136. Les orientations stratégiques pour l'équipement et le transport s'organisent autour des axes suivants :
- ✓ Réforme juridique et institutionnelle du cadre général des transports, afin d'améliorer la gouvernance à travers la concertation avec l'ensemble des secteurs impliqués.

- ✓ Redynamisation de la Société de Transport Public (STP) pour améliorer la qualité de son offre et élargir son étendue.
- ✓ Construction, réhabilitation, entretien d'infrastructures routières, et amélioration de la sécurité routière.
- ✓ Développement des réseaux de transport favorisant les échanges régionaux et sous régionaux.
- ✓ Résolution de la problématique de la mobilité urbaine à Nouakchott et dans les grandes villes.
- ✓ Développement des infrastructures portuaires, ferroviaires et aéroportuaires et mise à niveau des normes de sécurité des aéroports.

V.1.4. Hydraulique et assainissement

137. Les orientations stratégiques impliquées par le contexte et les enjeux de l'hydraulique et de l'assainissement s'articulent autour des points suivants :

- ✓ Meilleure connaissance, suivi et protection des ressources en eau afin de mieux les exploiter et garantir leur durabilité tout en renforçant la gouvernance du secteur ;
- ✓ Amélioration de l'accès à l'eau potable pour tous et notamment aux populations les plus défavorisées et celles des zones rurales et semi-urbaines ;
- ✓ Amélioration de l'accès à l'eau pour l'agriculture et l'élevage dans le cadre du développement des aménagements hydro-agricoles et des aménagements hydro-pastoraux ;
- ✓ Développement de l'accès à l'assainissement et à l'hygiène pour l'ensemble de la population, et pérennisation des équipements et infrastructures nécessaires ;
- ✓ Amélioration de la gouvernance du secteur, à travers le cadre d'intervention sectoriel, l'amélioration de l'efficacité du rôle et des missions du MHA et le renforcement de l'accès au service public de l'eau et de l'assainissement.

V.1.5. Pêches

138. Le secteur de la pêche, dont la part dans le PIB s'est élevée à près de 6,5% en 2020, dispose d'un potentiel estimé à 1,8 Millions de tonnes dont 1,5 Millions exploitables, comprenant 42 000 tonnes de céphalopodes, 7 840 tonnes de crustacés, 1,4 Millions de tonnes de pélagiques (petits pélagiques, thons), 97 000 tonnes de démersaux et 300 000 tonnes de praires non encore exploitées. Les politiques bâties autour de l'exploitation durable de ce potentiel ont permis d'enregistrer des avancées importantes autour de la pêche hauturière, la pêche côtière et la pêche artisanale. Malgré ces avancées importantes, les résultats n'ont pas souvent été à la hauteur des ambitions à cause de la surexploitation et de la faible création de valeur ajoutée locale.

139. Les principaux enjeux pour le secteur visent à assurer une exploitation durable du potentiel halieutique pour un développement économique intégré, augmentant de façon importante la part

locale de la valeur ajoutée tirée des ressources halieutiques, y compris au niveau de la pêche continentale, au service des populations.

140. Les orientations stratégiques du secteur sont :

- ✓ Contribution accrue des secteurs de l'économie maritime au développement économique et humain du pays à travers le renforcement de la transformation, l'industrialisation et l'optimisation de toutes les étapes de la chaîne de valeur et l'augmentation de la valeur ajoutée créée localement.
- ✓ Promotion de l'innovation et développement de nouvelles filières comme l'aquaculture tout en diversifiant l'exploitation des produits de la mer et des espèces délaissées (comme les praires, ...).
- ✓ Durabilité des ressources halieutiques marines et préservation des milieux à travers une exploitation régulée et durable ainsi qu'une surveillance efficace de la côte maritime.
- ✓ Consolidation du cadre de gouvernance et du secteur des pêches et de l'économie maritime.

V.1.6. Elevage

141. Les principales filières du secteur de l'élevage sont celles des viandes rouges, du lait, des cuirs et peaux et de la volaille. Le principal enjeu du secteur de l'élevage est de bâtir, sur ce grand potentiel, une croissance accélérée et diversifiée au service de la lutte contre la pauvreté.

142. Les orientations stratégiques du second Plan d'action de la SCAPP s'organisent autour de/du :

- ✓ Renforcement de la gouvernance du secteur à travers l'implication des parties prenantes, le renforcement du cadre réglementaire et l'amélioration des services publics responsables du pilotage du secteur de façon à les rendre plus présents et performants dans leur mission régaliennne. Cela doit se faire dans le cadre d'une approche holistique visant un développement intégré du secteur ;
- ✓ Développement des filières animales intensives à travers l'augmentation de la production en quantité et en qualité tout en assurant un meilleur accès des produits aux marchés nationaux et internationaux ;
- ✓ Développement du pastoralisme et de l'élevage familial à travers le renforcement de la gestion des ressources pastorales, le développement des ressources hydrauliques pastorales (incluant une gestion rationnelle des eaux de surface), la valorisation des savoirs traditionnels et des petits élevages et le renforcement des capacités des pasteurs et des éleveurs et des bouchers;
- ✓ Amélioration de la santé animale et de la santé publique vétérinaire en vue d'améliorer la productivité du cheptel et renforcer la sécurité et le bien-être des consommateurs ;
- ✓ Développement de l'industrialisation du secteur en vue de renforcer les capacités de valorisation ainsi que les exportations des produits de l'élevage ;

- ✓ Renforcement du système national des statistiques de l'élevage afin d'assurer un pilotage efficace du secteur.

V.1.7. Agriculture

143. Le principal enjeu pour l'agriculture est donc de mettre à profit le grand potentiel de terres agricoles et le potentiel hydrique, pour la diversification et l'intensification des cultures à travers les investissements publics et privés.
144. Les orientations stratégiques du second Plan d'action de la SCAPP s'organisent autour de :
- ✓ Intensification et diversification de la production agricole à travers l'amélioration des systèmes de productions pluviales pour la valorisation des cultures traditionnelles (filiale céréales traditionnelles) et l'appui au développement des cultures oasiennes . Des efforts particuliers devront être fait aux niveaux (i) des transformations agricoles, (ii) de la mise en place d'une agence de crédit agricole (iii) de l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'ajustement des marchés (importations exportations).
 - ✓ Promotion de la compétitivité des filières agricoles à travers l'amélioration des infrastructures et des équipements de stockage, de transformation et de conditionnement, ainsi que le renforcement de la commercialisation des produits agricoles.
 - ✓ Gestion durable des ressources naturelles à travers la promotion d'une gestion foncière intégrant toutes les parties (Communautés locales, Etat et Investisseurs privés), la protection et la réhabilitation des terres agricoles et l'amélioration de la gestion et de la mise en valeur des zones humides et des terres irrigables non exploitées, avec maîtrise totale ou partielle de l'eau, sur la base d'accords tripartites entre l'État, les propriétaires traditionnels et les promoteurs privés (politique des blocs).
 - ✓ Amélioration de la qualité des services agricoles à travers le renforcement des capacités des services centraux, décentralisés et du système de recherche agricole, du dispositif de conseil agricole, de la formation agricole, de l'insertion professionnelle ainsi que l'amélioration des conditions de travail, y compris celles des migrants.

V.1.8. Environnement et Développement durable

145. La gestion de l'environnement constitue une question centrale pour toute politique économique et sociale. Les tendances récentes de développement impliquent pour l'avenir des impacts potentiellement négatifs et forts sur l'environnement qui devront être pris en compte pour trouver des mesures de mitigation appropriés
146. Il s'agit essentiellement des pollutions industrielles, de l'eau et de l'air liés aux transports et transformations industrielles ; de la fragmentation et destruction des habitats naturels par les

nouvelles infrastructures et les mines ; des risques d'augmentation d'accidents industriels biochimiques ; de la modification des régimes des cours d'eau liés à l'aménagement de l'irrigation et le remplacement des régimes naturels par des surfaces des infrastructures et des activités humaines (villes, infrastructures, surfaces mises en culture) ; des rejets des industries de traitement du poisson (plus de 10.500 tonnes de déchets par an à Nouadhibou seulement) ; des impacts sur le milieu naturel et des risques que peuvent encourir les populations du fait de l'activité d'extraction artisanale et semi-industriels (notamment de l'or, extraction des métaux utilisant le cyanure, l'arsenic, le mercure) ; de l'exploitation des nouveaux champs gaziers et pétroliers offshore dont les conséquences environnementales seront une augmentation du trafic maritime et des risques des pollutions accidentelles ; de la multiplication des catastrophes naturelles avec ses corollaires de destruction ds moyens d'existence (inondations, sécheresse, feux de brousse, épidémies, etc)

147. Dans ce cadre, plusieurs enjeux ont été identifiés portant sur :

- ✓ la préparation et la coordination de la prévention et de la réponse aux catastrophes naturelles
- ✓ la convergence entre les questions environnementales, sociales et économiques
- ✓ la meilleure connaissances des ressources et de leur suivi
- ✓ la limitation de la désertification croissante
- ✓ la maîtrise des pressions anthropiques sur le littoral
- ✓ la préservation de la biodiversité et la sensibilisation sur son importance
- ✓ la restauration de la biodiversité au niveau des aires protégées (y compris le Parc National du Banc D'Arguin- PNBA) et la création de nouvelles aires protégées
- ✓ la promotion, auprès des communautés, des alternatives à l'utilisation inefficace des ressources naturelles
- ✓ la limitation des impacts liés à l'exploitation des carrières
- ✓ la maîtrise des pollutions liées aux activités industrielles
- ✓ la maîtrise des impacts et de la gestion des catastrophes

V.2. Enveloppes budgétaires 2023-2025

148. Dans le cadre de la détermination des enveloppes budgétaires ministérielles, un budget tendanciel (budget à politique publique inchangée) est établi pour identifier les dépenses temporaires (exemple manifestations internationales, événements non récurrents etc) et les éliminer avant de procéder à approximation des crédits budgétaires à politique publique inchangée à traves l'application d'un taux de croissance tendancielle à chaque budget ministériel pour estimer son augmentation spontanée (en tenant compte notamment du niveau de l'inflation, des dépenses obligatoires et inéluctables).

149. L'enveloppe budgétaire intersectorielle est répartie après déduction des réserves d'ajustement budgétaire et des crédits budgétaires non repartis (3% des dépenses totales), du total des crédits budgétaires arrêtés par le CBMT. Cette réserve d'ajustement budgétaire sera répartie dans le cadre des arbitrages Ministériels dont le rôle dans l'affinement des choix et de la priorisation budgétaires est déterminant dans le contexte actuel.
150. En tout état de cause, la répartition intersectorielle des enveloppes budgétaires prendra en compte, en plus du budget tendanciel, les paramètres et conditions suivants:
- ✓ Le poids budgétaire de chaque secteur dans le budget total du plan d'actions de la SCAPP 2021-2025, comme un élément des critères de priorisation;
 - ✓ Les contreparties nationales conventionnelles aux nouveaux projets financés sur ressources extérieures ;
 - ✓ Les projets en cours disposant de marchés dûment signés ou d'un engagement formel de l'Etat, les décisions du gouvernement prises en Conseil des Ministres ou en Comités interministériels ;
 - ✓ La prise en compte des recommandations du rapport sanctionnant la Revue du Portefeuille des projets 2021 pour la programmation budgétaire 2023 -2025.

V.2.1. Ventilation des dépenses par Ministère

151. L'analyse des enveloppes budgétaires par partie montre l'accroissement de la rigidité budgétaire représentée par la masse salariale (dépense durable) et les dépenses en investissement (dépenses obligatoires). Par contre, la partie 2 et la partie 4 sont les catégories les plus flexibles avec des tendances opposées.

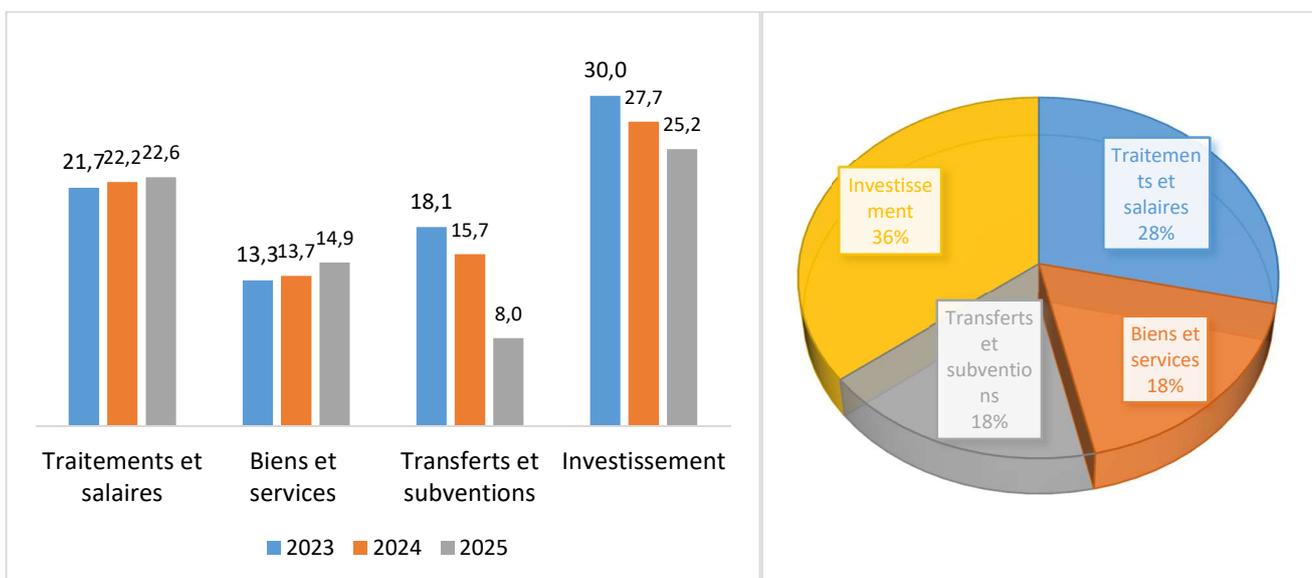
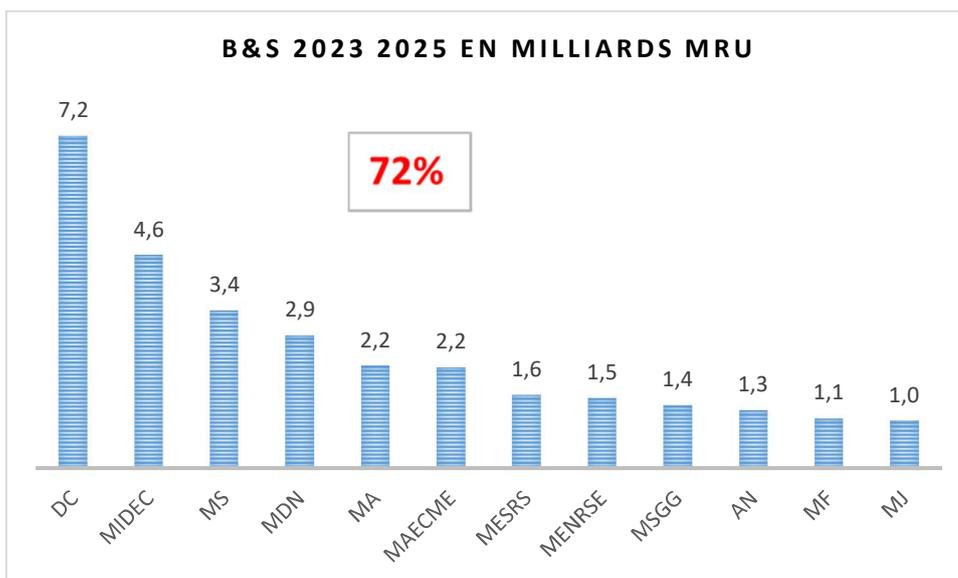
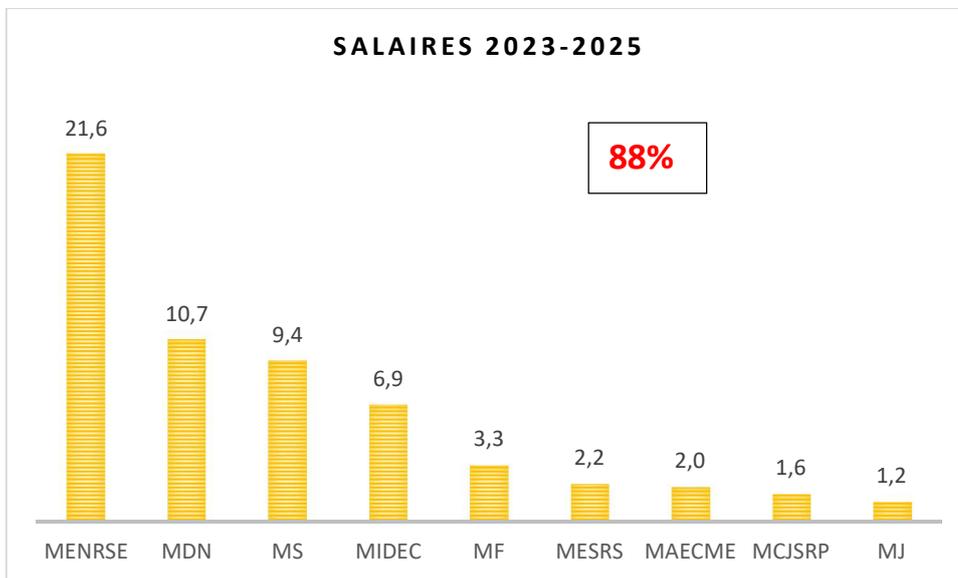
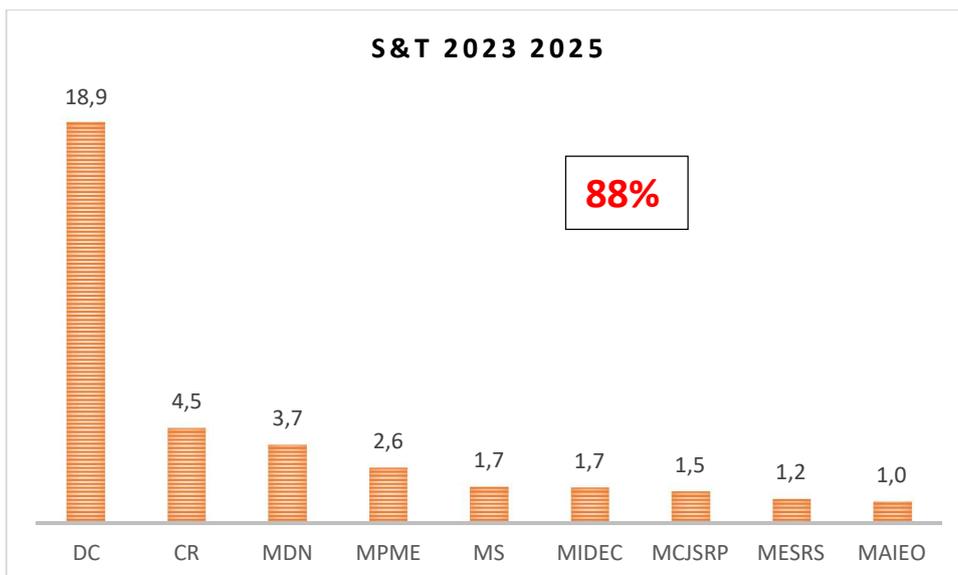


Figure 22: Evolution des parties budgétaires 2023-2025

152. Sur la période 2023-2025, les dépenses sur les traitements et salaires devraient atteindre 66,6 milliards à la fin de la période avec un taux de concentration de 88% au niveau de 9 départements ministériels.





1. Les tableaux ci-dessous présentent les dotations globales réparties par département et par nature des dépenses.

		2023			2024			2025		
N°	Libelé Titre	Biens et services	Transferts	Investissements	Biens et services	Transferts	Investissements	Biens et services	Transferts	Investissements
1	PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	246 238 492	244 388	3 500 000	254 154 285	249 375	4 000 000	276 677 067	254 363	4 000 000
2	MINISTÈRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	47 764 684	31 600 100	-	49 289 025	32 245 000	-	53 626 229	32 889 900	-
3	PREMIER MINISTÈRE	183 686 522	144 340 412	17 000 000	189 568 789	147 286 135	17 000 000	206 305 588	150 231 858	17 000 000
5	ASSEMBLEE NATIONALE	398 973 810			411 706 487			447 934 735		
7	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	18 908 377			19 732 331			22 076 724		
8	COUR DES COMPTES	11 922 910	4 655 000	6 000 000	12 303 413	4 750 000	4 000 000	13 386 056	4 845 000	6 000 000
9	MINISTÈRE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT	431 651 276	5 446 118	46 300 000	445 426 808	5 557 263	44 000 000	484 622 287	5 668 408	44 000 000
10	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE	909 742 110	1 207 096 404	2 638 890 000	938 775 224	1 231 731 024	2 285 000 000	1 021 383 061	1 256 365 644	2 285 000 000
11	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION ET DES MAURITANIENS DE L'EXTÉRIEUR	690 341 294	164 275 622	27 800 000	712 372 546	167 628 186	22 000 000	775 058 004	170 980 750	22 000 000
13	HAUT CONSEIL DE LA FATWA ET DES RECOURS GRACIEUX	25 513 708		-	26 327 941		-	28 644 677		-
14	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	328 289 940	1 862 000	61 750 000	338 766 842	1 900 000	52 050 000	368 576 743	1 938 000	46 750 000
18	MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME	224 560 024	55 865 536	55 600 000	231 726 535	57 005 649	32 000 000	252 117 388	58 145 762	7 000 000
19	MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME	182 602 724	61 054 000	129 000 000	188 430 228	62 300 000	84 000 000	205 011 209	63 546 000	84 000 000
21	MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	57 745 444	97 755 000	3 723 850 000	59 588 307	99 750 000	2 260 200 000	64 831 800	101 745 000	841 000 000
22	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	704 322 335	149 395 769	3 064 000 000	726 981 680	152 444 662	3 050 000 000	791 454 247	155 493 555	3 038 800 000

23	COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE	33 472 396		-	619	34 540		-	033	37 580		-				
24	RÉGIONS	245 484	659	238 500 000	950	253 318		238 500 000		275 609 834		237 500 000				
25	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RÉFORME DU SYSTÈME ÉDUCATIF	483 467	668	67 042	584	498 896	800	68 410	101 000 000	542 797 438	69 779 016	101 000 000				
26	MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE	144 990	890	110 985	000	149 741	350	113 250	213 000 000	163 257 818	000	115 515	210 000 000			
28	MINISTÈRE DE L'EMPLOI, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	174 217	648	97 773	023	179 777	554	99 768	574 500 000	564 400 000	195 597 139	759	101 763	550 500 000		
32	COUR SUPRÊME	15 776 557	000	1 911	000	16 280	043	1 950	3 000 000	17 712	611	000	1 989	3 000 000		
33	HAUTE COUR DE JUSTICE	13 499 206		-	-	13 930	014		-	15 155	790	-	-	-		
34	COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	111 141	716			114 688	645		203 500 000	124 780 710			97 000 000			
35	MINISTÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DE L'INNOVATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	105 771	184	30 401	062	109 146	719	31 021	150 000 000	118 751 121	492	31 641 922	134 000 000			
36	CONSEIL DU PRIX CHINGUITTI	18 619 594		-	-	19 213	812		-	20 904	538		-	-		
37	MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	204 380	322	490 106	632	210 902	827	500 108	198 800 000	192 500 000	808	229 461 291	984	510 110	163 500 000	
39	MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMIKES ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL	123 086	933	335 643	468	127 222	514	342 493	35 000 000	33 000 000	335	138 989 470	202	349 343	30 000 000	
42	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	503 754	156	377 647	385	519 830	748	385 354	26 000 000	26 000 000	474	565 573 426	563	393 061	23 500 000	
47	HAUTE AUTORITÉ POUR LA PRESSE ET L'AUDIOVISUEL	11 981 967	000	4 655	000	12 364	354	4 750	-	13 452	359	000	4 845	-		
53	MINISTÈRE DE LA SANTÉ	1 082 697	589	561 848	121	1 117 250	329	573 314	467 500 000	455 000 000	409	1 215 563	142	584 780	455 000 000	
64	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL	88 662 800		3 736	722	91 492	347	3 940	14 630 000	8 630 000	000	246	99 543	278	4 143	6 630 000
67	MINISTÈRE DES FINANCES	343 405	759	5 231	684	354 365	061	5 368	38 940 000	37 340 000	632	385 547 532	580	5 505	18 500 000	

72	CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	7 023 079		-	210	7 247		-	931	7 884		-
73	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION	1 437 944 116	552 985 369	695 730 000	788	1 498 577	564 270 785	660 910 000	600	1 671 098	575 556 201	292 880 000
75	MINISTÈRE DE L'HABITAT ,DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	113 304 163	64 745 469	1 694 500 000	103	116 920	66 066 805	1 599 500 000		127 208 526	67 388 141	1 367 000 000
76	MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	232 514 216	48 606 812	1 030 760 000	574	239 934	49 598 788	859 760 000		261 047 696	50 590 764	793 760 000
77	MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	297 070 522	200 831 000	6 620 450	101	306 551	204 950 000	4 500 000		333 526 167	209 069 000	4 000 000
78	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	135 315 042	103 432 875	105 000 000	427	139 633	105 543 750	83 000 000		151 920 517	107 654 625	83 000 000
80	COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE		3 412 115	88 900 000	980	43 022	3 481 750	87 540 000	369	47 255	3 551 385	65 250 000
81	MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DE LA PROMOTION DES SECTEURS PRODUCTIFS		175 587 486	376 910 000	125	141 160	179 170 904	372 410 000		153 739 949	182 754 322	283 710 000
82	MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES MINES ET DE L'ÉNERGIE	209 854 179	860 238 554	1 354 960 000	101	217 172	877 000 000	1 310 000 000		237 993 764	894 540 000	1 299 000 000
85	HAUT CONSEIL DE LA JEUNESSE	4 654 899			453	4 803			134	5 226		
89	TAAZOUR	167 960 519		3 807 000 000	738	173 320		3 804 000 000		188 572 154		3 758 000 000
95	AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS	21 611 697		-	403	22 301		-	822	24 263		
96	Caisse de Retraite		1 500 000 000				1 500 000 000				1 500 000 000	
99	DÉPENSES COMMUNES	1 303 817 556	10 593 870 972	8 829 979 550	942	1 610 945	8 020 286 077	8 820 100 000	174	1 523 493	262 543 048	8 820 100 000
	Total Général	12 276 019 014	18 114 282 682	30 028 420 000	117	12 949 704	15 662 946 494	27 681 840 000	115	13 905 214	8 028 230 727	25 192 380 000

		2023	2024	2025
--	--	-------------	-------------	-------------

N°	Libelé Titre	Biens et services	Transferts	Investissements	Biens et services	Transferts	Investissements	Biens et services	Transferts	Investissements
1	PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	246 238 492	244 388	3 500 000	254 154 285	249 375	4 000 000	276 677 067	254 363	4 000 000
2	MINISTÈRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	47 764 684	31 600 100	-	49 289 025	32 245 000	-	53 626 229	32 889 900	-
3	PREMIER MINISTÈRE	183 686 522	144 340 412	17 000 000	189 568 789	147 286 135	17 000 000	206 305 588	150 231 858	17 000 000
5	ASSEMBLEE NATIONALE	398 973 810			411 706 487			447 934 735		
7	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	18 908 377			19 732 331			22 076 724		
8	COUR DES COMPTES	11 922 910	4 655 000	6 000 000	12 303 413	4 750 000	4 000 000	13 386 056	4 845 000	6 000 000
9	MINISTÈRE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT	431 651 276	5 446 118	46 300 000	445 426 808	5 557 263	44 000 000	484 622 287	5 668 408	44 000 000
10	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE	909 742 110	1 207 096 404	2 638 890 000	938 775 224	1 231 731 024	2 285 000 000	1 021 383 061	1 256 365 644	2 285 000 000
11	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION ET DES MAURITANIENS DE L'EXTÉRIEUR	690 341 294	164 275 622	27 800 000	712 372 546	167 628 186	22 000 000	775 058 004	170 980 750	22 000 000
13	HAUT CONSEIL DE LA FATWA ET DES RECOURS GRACIEUX	25 513 708		-	26 327 941		-	28 644 677		-
14	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	328 289 940	1 862 000	61 750 000	338 766 842	1 900 000	52 050 000	368 576 743	1 938 000	46 750 000
18	MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME	224 560 024	55 865 536	55 600 000	231 726 535	57 005 649	32 000 000	252 117 388	58 145 762	7 000 000
19	MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME	182 602 724	61 054 000	129 000 000	188 430 228	62 300 000	84 000 000	205 011 209	63 546 000	84 000 000
21	MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	57 745 444	97 755 000	3 723 850 000	59 588 307	99 750 000	2 260 200 000	64 831 800	101 745 000	841 000 000
22	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	704 322 335	149 395 769	3 064 000 000	726 981 680	152 444 662	3 050 000 000	791 454 247	155 493 555	3 038 800 000
23	COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE	33 472 396		-	34 540 619		-	37 580 033		-

24	RÉGIONS	245 484 659		238 500 000	253 318 950		238 500 000	275 609 834		237 500 000
25	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RÉFORME DU SYSTÈME ÉDUCATIF	483 467 668	67 042 584	101 000 000	498 896 845	68 410 800	101 000 000	542 797 438	69 779 016	101 000 000
26	MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE	144 990 890	110 985 000	213 000 000	149 741 350	113 250 000	213 000 000	163 257 818	115 515 000	210 000 000
28	MINISTÈRE DE L'EMPLOI, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	174 217 648	97 773 023	574 500 000	179 777 554	99 768 391	564 400 000	195 597 139	101 763 759	550 500 000
32	COUR SUPRÊME	15 776 557	1 911 000	3 000 000	16 280 043	1 950 000	3 000 000	17 712 611	1 989 000	3 000 000
33	HAUTE COUR DE JUSTICE	13 499 206	-	-	13 930 014		-	15 155 790	-	-
34	COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	111 141 716		203 500 000	114 688 645		203 500 000	124 780 710		97 000 000
35	MINISTÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DE L'INNOVATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	105 771 184	30 401 062	150 000 000	109 146 719	31 021 492	150 000 000	118 751 121	31 641 922	134 000 000
36	CONSEIL DU PRIX CHINGUITTI	18 619 594		-	19 213 812		-	20 904 538		-
37	MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	204 380 322	490 106 632	198 800 000	210 902 827	500 108 808	192 500 000	229 461 291	510 110 984	163 500 000
39	MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMIQUES ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL	123 086 933	335 643 468	35 000 000	127 222 514	342 493 335	33 000 000	138 989 470	349 343 202	30 000 000
42	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	503 754 156	377 647 385	26 000 000	519 830 748	385 354 474	26 000 000	565 573 426	393 061 563	23 500 000
47	HAUTE AUTORITÉ POUR LA PRESSE ET L'AUDIOVISUEL	11 981 967	4 655 000	-	12 364 354	4 750 000	-	13 452 359	4 845 000	-
53	MINISTÈRE DE LA SANTÉ	1 082 697 589	561 848 121	467 500 000	1 117 250 329	573 314 409	455 000 000	1 215 563 142	584 780 697	455 000 000
64	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL	88 662 800	3 736 722	14 630 000	91 492 347	3 940 000	8 630 000	99 543 246	4 143 278	6 630 000
67	MINISTÈRE DES FINANCES	343 405 759	5 231 684	38 940 000	354 365 061	5 368 632	37 340 000	385 547 532	5 505 580	18 500 000

72	CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	7 023 079		-	7 247 210		-	7 884 931		-
73	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION	1 437 944 116	552 985 369	695 730 000	1 498 577 788	564 270 785	660 910 000	1 671 098 600	575 556 201	292 880 000
75	MINISTÈRE DE L'HABITAT ,DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	113 304 163	64 745 469	1 694 500 000	116 920 103	66 066 805	1 599 500 000	127 208 526	67 388 141	1 367 000 000
76	MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	232 514 216	48 606 812	1 030 760 000	239 934 574	49 598 788	859 760 000	261 047 696	50 590 764	793 760 000
77	MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	297 070 522	200 831 000	6 620 450	306 551 101	204 950 000	4 500 000	333 526 167	209 069 000	4 000 000
78	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	135 315 042	103 432 875	105 000 000	139 633 427	105 543 750	83 000 000	151 920 517	107 654 625	83 000 000
80	COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE	41 535 477	3 412 115	88 900 000	43 022 980	3 481 750	87 540 000	47 255 369	3 551 385	65 250 000
81	MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DE LA PROMOTION DES SECTEURS PRODUCTIFS	136 738 856	175 587 486	376 910 000	141 160 125	179 170 904	372 410 000	153 739 949	182 754 322	283 710 000
82	MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES MINES ET DE L'ÉNERGIE	209 854 179	860 238 554	1 354 960 000	217 172 101	877 000 000	1 310 000 000	237 993 764	894 540 000	1 299 000 000
85	HAUT CONSEIL DE LA JEUNESSE	4 654 899			4 803 453			5 226 134		
89	TAZOUR	167 960 519		3 807 000 000	173 320 738		3 804 000 000	188 572 154		3 758 000 000
95	AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS	21 611 697		-	22 301 403		-	24 263 822		
96	Caisse de Retraite		1 500 000 000			1 500 000 000			1 500 000 000	
99	DÉPENSES COMMUNES	1 303 817 556	10 593 870 972	8 829 979 550	1 610 945 942	8 020 286 077	8 820 100 000	1 523 493 174	262 543 048	8 820 100 000
	Total Général	12 276 019 014	18 114 282 682	30 028 420 000	12 949 704 117	15 662 946 494	27 681 840 000	13 905 214 115	8 028 230 727	25 192 380 000

V.2. Masse salariale par département

Charges du Personnel

153. La projection des dépenses relatives à la masse salariale prend en compte l'effet du glissement des salaires du fait des avancements du personnel et des recrutements. L'augmentation de la masse salariale en 2023 sera de l'ordre de 1,5 milliards soit une augmentation de 7,3% , et est essentiellement due aux recrutements de la santé avec une augmentation de la masse salariale de ce ministère de l'ordre 29,87%. L'incidence budgétaire de l'augmentation des salaires des enseignants de l'enseignement supérieur se traduira par une augmentation de la masse salariale du MESRS de 21,6%.
154. Il faut noter que toutes ces augmentations incluent le glissement annuel des salaires induit par l'avancement et l'ancienneté du personnel soit 3%/an.
155. Pour l'année 2024 l'augmentation de la masse salariale de ces départements ne dépassera pas 7,9% pour le MS et 15,3% pour le MESRS. Pour le MESRS cette augmentation résulte de l'application de la dernière phase de l'augmentation graduelle des salaires des enseignants. Pour l'année 2025 l'augmentation de la masse salariale sera de moins de 2% ; ce niveau s'explique par les départs massifs à la retraite.
156. La politique de maîtrise de la masse salariale se répercutera sur le ratio « masse salariale/PIB nominal» qui passera de 5,3% en 2022 à 4,3% en 2023, avec une légère augmentation du ratio de la masse salariale/recettes fiscales qui restera plus stable sur la période 2023- 2025 autour de 37%.

Tableau 18: Répartition de la masse salariale par département 2023-2025

Libellé Titre	prev 2023	prev 2024	prev 2025
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	106 525 655	107 169 159	107 831 968
MINISTÈRE SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	22 278 900	22 947 267	23 635 685
PREMIER MINISTÈRE	88 220 271	88 490 074	88 767 971
COUR DES COMPTES	46 452 072	47 066 827	47 700 025
MINISTÈRE DU SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT	55 802 640	56 066 529	56 338 335
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE	3 561 416 377	3 561 478 486	3 561 542 458

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION ET DES MAURITANIENS DE L'EXTÉRIEUR	672 708 964	673 584 668	674 486 644
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	378 670 912	385 321 220	392 171 036
MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME	77 315 149	77 665 777	78 026 923
MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME	193 111 301	194 917 314	196 777 508
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	67 492 373	67 899 319	68 318 473
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	179 172 448	180 743 670	182 362 029
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RÉFORME DU SYSTÈME ÉDUCATIF	7 044 937 848	7 185 609 514	7 330 501 330
MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE	53 539 480	54 094 130	54 665 420
MINISTÈRE DE L'EMPLOI, ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	193 175 904	194 455 238	195 772 952
COUR SUPRÊME	39 936 764	40 676 489	41 438 405
COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	147 140 458	147 140 458	147 140 458
MINISTÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DE L'INNOVATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	84 803 515	85 659 279	86 540 717
MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	540 764 568	542 200 729	543 679 975
MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMiques ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL	213 723 713	214 568 986	215 439 617
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	674 364 862	777 737 991	778 122 313
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	2 912 757 491	3 143 782 014	3 386 885 036
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL	90 637 305	91 625 079	92 642 485
MINISTÈRE DES FINANCES	1 097 628 916	1 103 148 398	1 108 833 464
CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	36 630 978	36 630 978	36 630 978
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION	2 278 558 236	2 285 133 079	2 291 905 168
MINISTÈRE DE L'HABITAT ,DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	102 493 226	103 659 600	104 860 965
MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	87 802 677	88 355 720	88 925 354
MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	103 992 588	104 765 581	105 561 763
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	122 423 637	123 436 518	124 479 786
COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE	52 421 335	52 421 335	52 421 335

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DE LA PROMOTION DES SECTEURS PRODUCTIFS	169 835 667	170 421 447	171 024 799
MINISTÈRE DU PÉTROLE, DES MINES ET DE L'ÉNERGIE	53 946 996	54 340 753	54 746 323
TAAZOUR	151 492 400	151 492 400	151 492 400
TOTAL GENERAL	21 702 175 626	22 214 706 025	22 641 670 098

VI. Annexes

VI.1. Projection du TOFE 2023-2025

Tableau des opérations financières de l'Etat

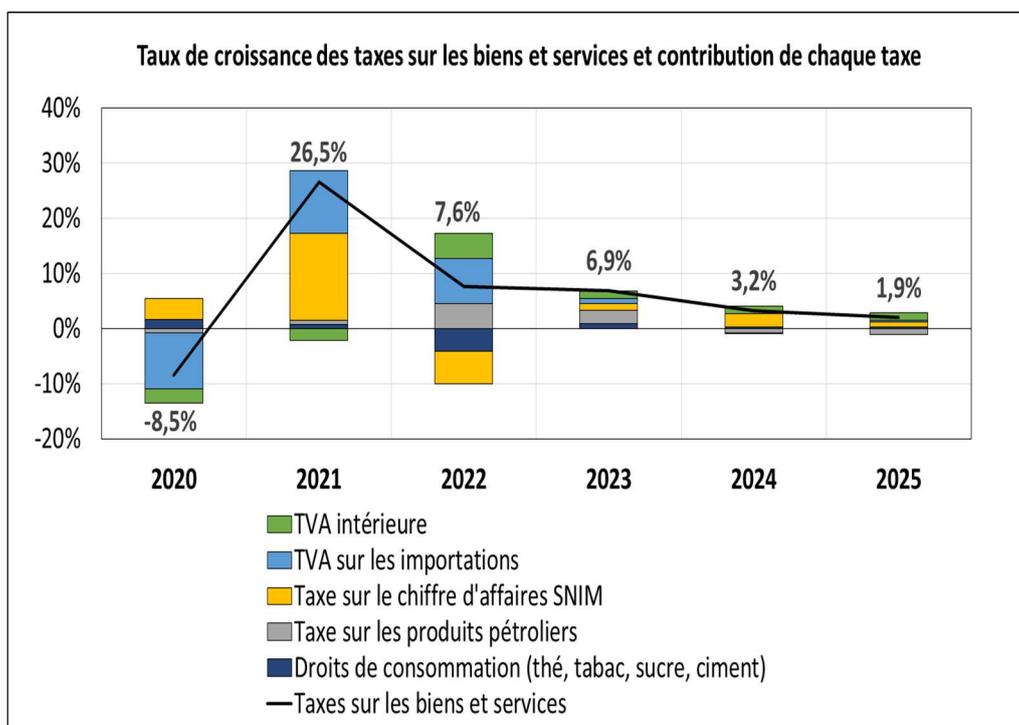
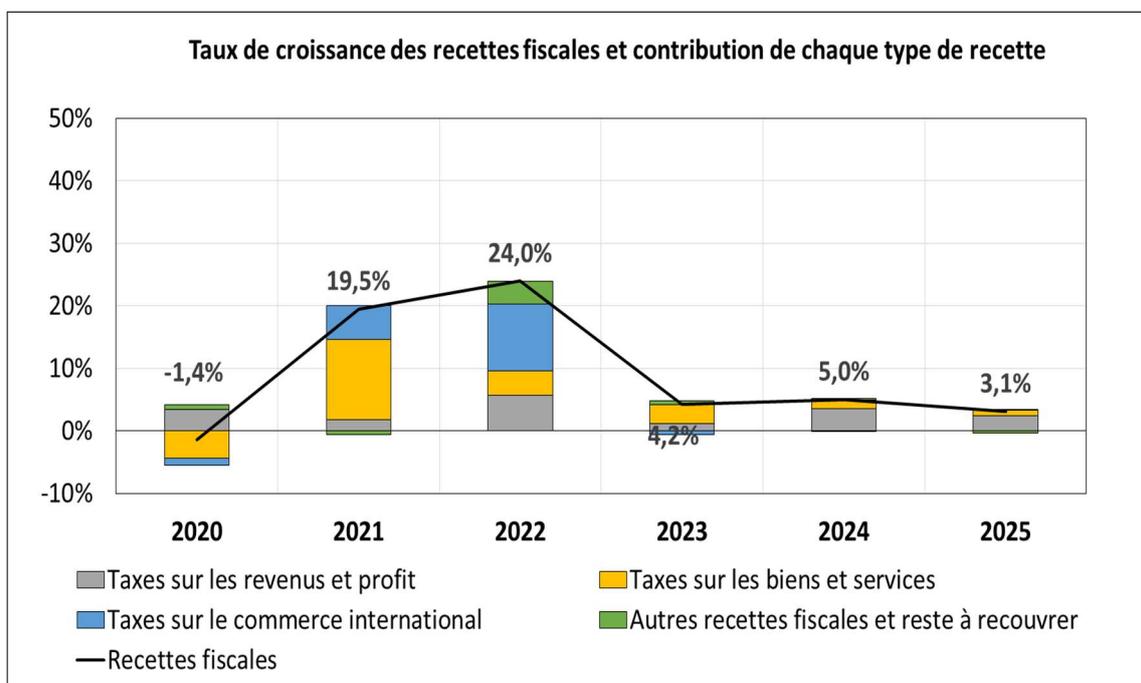
	2022	2023	2024	2025
<i>(en Md MRU)</i>	Prévision	Prévision	Prévision	Prévision
Recettes totales et dons (y compris recettes pétrolières)	90,44	101,07	100,97	99,10
Revenus non pétroliers et dons	89,44	100,08	99,97	98,11
Revenus non pétroliers hors dons	87,57	89,42	90,70	91,32
Recettes fiscales (hors pétrole)	54,53	56,82	59,68	61,53
Taxes sur les revenus et profits	16,30	16,94	18,92	20,36
BIC et BNC	6,25	6,87	7,83	8,51
Impôt minimum forfaitaire douanes	2,25	2,34	2,33	2,34
Crédit d'Impôts IMF	-	-	-	-
ITS	5,48	6,02	6,86	7,46
Etat				
Autres				
IRCM	1,81	1,13	1,25	1,35
IGR	0,00	0,00	0,00	
Régime Simplifié d'Imposition (RSI)	0,52	0,57	0,65	0,71
Taxes sur les biens et services	24,26	25,92	26,75	27,26
TVA intérieure	5,18	5,50	5,84	6,20
TVA sur les importations	10,84	11,05	11,00	11,07
<i>dont TVA SNIM</i>				
Taxe unique SNIM et TPS	4,07	4,36	4,98	5,22
Taxe sur les produits pétroliers	2,73	3,32	3,11	2,83
Droits de consommation (the, tabac, sucre, ciment)	1,05	1,27	1,35	1,43
Autres taxes (assurances, véhicules, aeroport)	0,38	0,42	0,48	0,52
Taxes sur le commerce international	12,40	12,04	11,98	12,06
Importations	11,13	10,79	10,74	10,81
Taxes statistique	1,27	1,25	1,24	1,25
Autres recettes fiscales	1,57	1,92	2,02	1,84
Droits de timbres	1,57	1,61	1,74	1,64
Taxe d'apprentissage et impôts sur la propriété	-	0,31	0,29	0,20
Recouvrement sur les années précédentes+RNV	-	-	-	
Reste à recouvrer (DGD + DGI)	-			

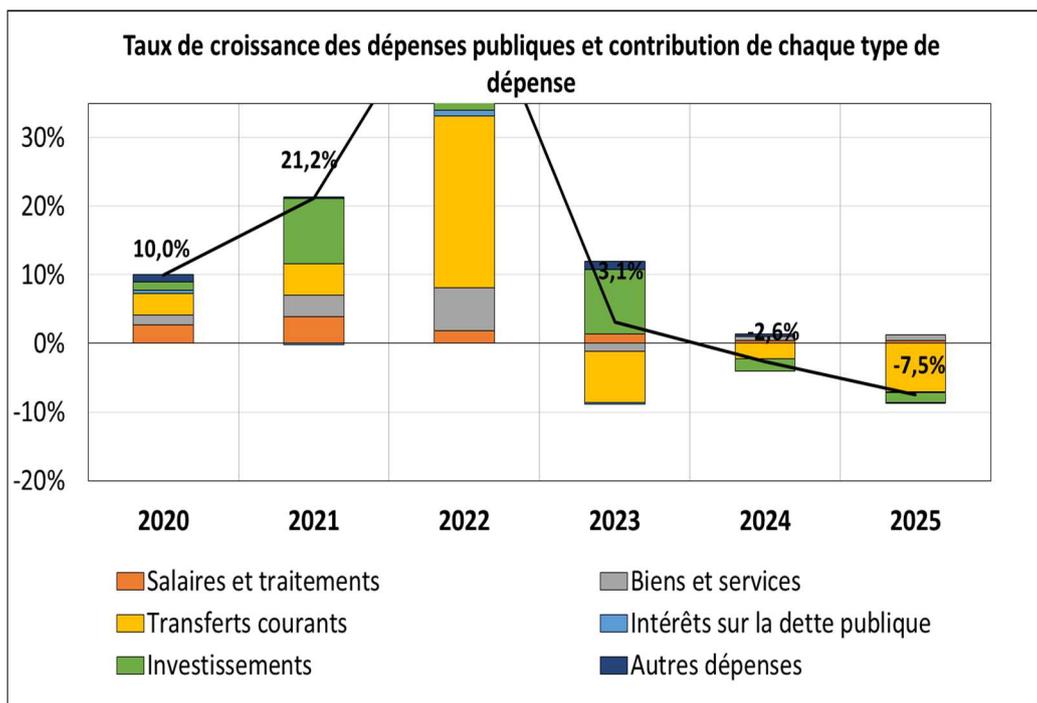
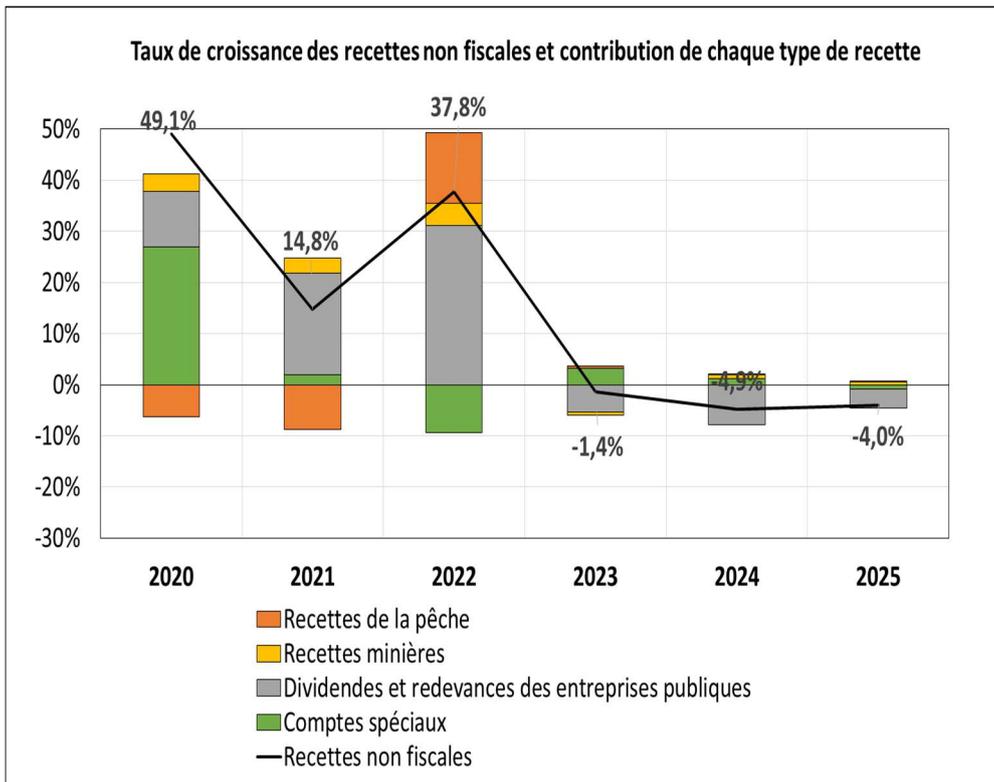
Recettes non fiscales	33,05	32,60	31,02	29,79
Recettes de la pêche	9,01	9,15	9,18	9,20
Regime national				
Regime étranger				
Union Européenne bud.				
Compensation financière				
Armateurs				
Droit territorial				
Redevances pelagique				
Taxes (les bateaux affrétés par les nationaux)				
Licences (les étrangers)				
Droit d'accès (peche de fond-nationaux)				
Loyers domaines publics				
Droits et timbres				
Droits de consignation				
Amendes				
Recettes minières	3,06	2,84	3,08	3,25
Recettes cadastrales				
Recettes d'exploitation				
Autres recettes minières				
Dividendes et redevances des entreprises publiques	14,09	12,32	9,80	8,66
SNIM	12,33	10,67	8,00	6,80
BCM				
Mauritel				
Panpa+portndb				
Dette retrocedee et recouvrements	0,68	0,80	0,84	0,82
SNIM				
SOMELEC				
SOGEM				
Droits d'exploration miniers				
Comptes spéciaux	4,14	5,20	5,61	5,34
Secteur petrole				
CAS hors petrole				
dont Crédit d'Impôts (si pas ventilé)				
dont FAID				
Recettes en capital	1,91	0,55	0,66	0,81
Ventes de terrain				
Hors ventes de terrain				
Autres	0,15	1,73	1,85	1,72
Dons	1,87	10,66	9,27	6,79
Projets	-	9,14	7,00	4,13
Aide budgétaire	1,87	1,52	2,27	2,66
<i>Dont: assistance PPTE</i>				
<i>Dont: assistance PPTE (hors BCM et SNIM)</i>				
<i>Dont: assistance PPTE (BCM et SNIM)</i>				
<i>Autres dons</i>				
<i>Dons bilatéraux appui budgétaire</i>				

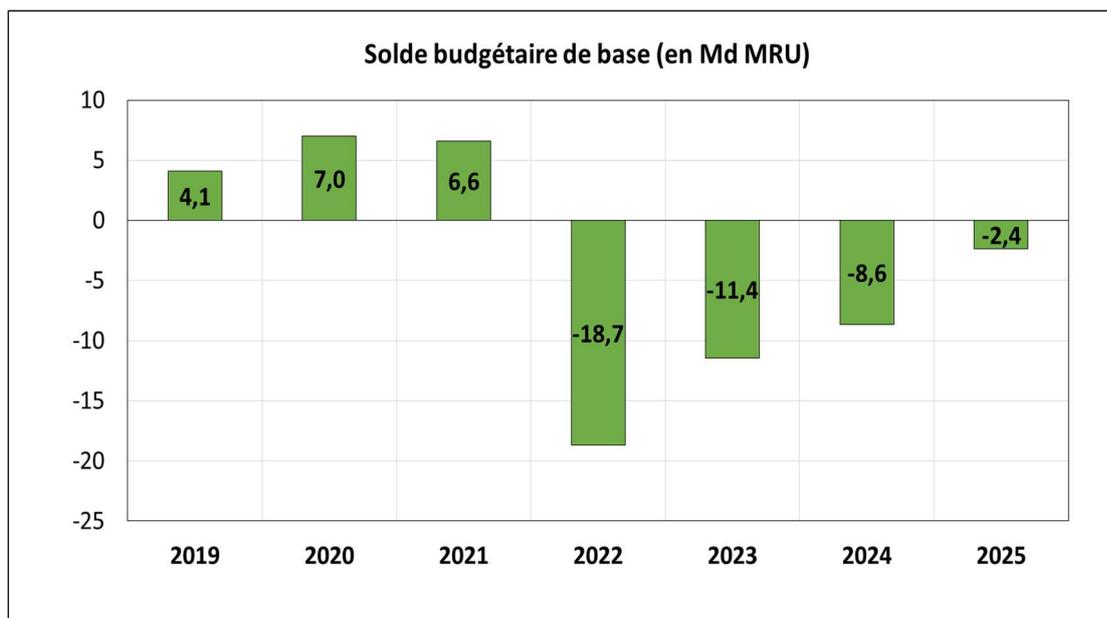
Dépenses, soldes et recettes pétrolières	2022	2023	2024	2025
Dépenses et prêts nets	108,14	111,51	108,60	100,48
Dépenses courantes	69,84	63,06	62,16	55,63
Salaires et traitements	20,22	21,70	22,20	22,60
Biens et services	13,55	12,28	12,95	13,91
<i>dont: processus électoral</i>	-	-	-	-
<i>dont: sur financement extérieur</i>	-	-	-	-
Transferts courants	26,19	18,11	15,66	8,03
Intérêts sur la dette publique	3,34	3,12	3,07	2,97
Extérieurs	2,54	2,49	2,40	2,26
Intérieurs	0,80	0,63	0,67	0,71
Comptes spéciaux	4,14	5,20	5,61	5,34
dont crédit d'impôts	-	-	-	-
dont FAID (avant 2015)	-	-	-	-
Dépenses d'équipement et prêts nets	38,30	48,45	46,45	44,85
Investissement financés par extérieur***	4,50	18,42	18,77	19,66
Investissement financés par intérieur (dont dépenses FAID)	33,80	30,03	27,68	25,19
dont Crédit d'Impôts	-	-	-	-
dont FAID	-	-	-	-
Restructurations et prêts nets	-	-	-	-
Réserves communes	2,40	2,64	2,66	2,79
Avances (dépenses payées avant ordonnancement)	-	-	-	-
Solde hors pétrole; dons non compris (déficit -)	- 20,57	- 22,09	- 17,91	- 9,16
Solde hors pétrole; dons compris (déficit -)	- 18,70	- 11,43	- 8,63	- 2,37
Solde hors pétrole; dons compris (déficit -), en % PIB	-4,9%	-2,7%	-1,8%	-0,5%
Solde de base hors pétrole (déficit -)	- 13,53	- 1,18	3,26	12,76
Solde de base en %PIB	-3,5%	-0,3%	0,7%	2,5%
Recettes pétrolières (net)	0,99	0,99	0,99	0,99
Recettes fiscales				
BIC	-	-	-	-
ITS	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Recettes non fiscales				
Bonus/Redevances	0,83	-	-	-
Revenu du capital	0,01	-	-	-
Profit oil	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Paiements (financement du budget)				
Solde global; dons non compris (déficit -)	- 19,57	- 21,10	- 16,91	- 8,17
Solde global; dons compris (déficit -)	- 17,70	- 10,44	- 7,64	- 1,38
Solde primaire hors pétrole	- 15,36	- 8,31	- 5,56	0,60
Solde hors pétrole et ressources naturelles	- 43,10	- 34,10	- 28,89	- 21,62

FINANCEMENT					
Financement	17,70	10,44	7,64	1,38	
Financement intérieur		11,67	6,67	-	3,73
Financement intérieur ajusté (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)+(7)		11,67	6,67	-	3,73
Financement bancaire					
BCM					
(1) BCM (hors cptes div, CAS et y compris cpte courant rattaché)		11,27	6,27	-	4,13
Compte courant		11,27	6,27	-	4,13
Compte courant y compris rapprochement					
Valeurs à l'encaissement à la BCM et instances du mois à la BCM					
Comptes divisionnaires					
Allègements					
CAS					
Autres					
Créances sur l'Etat (pertes BCM+consolidation quotas FMI-FMA)					
Encaisses					
Banques commerciales					
(2) Banques commerciales (hors var CCP dans les banques)		0,30	0,30		0,30
Financement par bons du Trésor		0,30	0,30		0,30
Obligations cautionnées (traites)					
(7) Encours BIT		0,10	0,10		0,10
Variation comptes de liaison comptables de l'intérieur du pays					
(3) Financement non-bancaire		-	-		-
(4) Variation des arriérés intérieurs					
Apurement					
Accumulation					
Instances du Trésor					
Apurement					
Accumulation					
Dette croisée et autres engagements de l'Etat					
Apurement					
Accumulation (report 2010)					
(5) Variations des mouvements sur comptes de dépôts et comptes de liaison					
(6) Autres (amort créance bcm)+ DTS					
Prêt OPEP + Privatisations et autres					
Tirage DTS (oct+nov)+ 1/2 prêt FMA (dec)					
Amortissement (BTF) (op.spec. Nov.)					
Financement extérieur		- 1,23	0,97		5,11
Compte pétrolier (net)		- 0,99	- 0,99	-	0,99
Recettes pétrolières		- 0,99	- 0,99	-	0,99
Contribution du FNRH		-	-		-
Autres (net)					
Emprunts extérieurs (net)		- 0,24	1,96		6,10
Emprunts nouveaux		9,29	11,76		15,53
Amortissement	- 8,60	- 9,53	- 9,80	-	9,44
Financement extérieur exceptionnel					
Variation comptes de liaison comptables des chancelleries					
Erreurs et omissions (besoin de financement)					
Erreurs et omissions (hors impact fin ext et remb dette)					

VI.2. Graphiques visualisent l'évolution des recettes, dépenses et solde sur la période 2019-2025







VI.3. PIP 2023-2025 sur budget de l'Etat par leviers de la SCAPP

PIP 2023-2025 sur Budget Etat par levier SCAPP

Levier SCAPP	en million MRU		
	Programmation 2023	Programmation 2024	Programmation 2025
DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN ET L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	12 701,53	12 590,24	12 294,84
PROMOUVOIR UNE CROISSANCE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE	9 445,41	7 697,20	6 155,80
RENFORCER LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS	7 881,48	7 394,40	6 741,74
Total général	30 028,42	27 681,84	25 192,38

VI.4. PIP 2022-2025 sur Financement Extérieur Global par levier de la SCAPP

PIP 2022-2025 sur Financement Extérieur Global par levier de la SCAPP

Levier SCAPP	en million MRU			
	Program mation 2023	Programm ation 2024	Programma tion 2025	Programmati on 2022-2025
PROMOUVOIR UNE CROISSANCE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE	12 581,78	12 520,89	15 898,98	41 001,65
DEVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN ET L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	9 586,87	10 559,55	14 608,18	34 754,60
RENFORCER LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS	1 674,15	1 538,25	672,79	3 885,19
Total général	23 842,80	24 618,69	31 179,95	79 641,44

VI.5. Méthode de projection des recettes et dépenses du secteur de la pêche

Méthode de projection des recettes et dépenses du secteur de la pêche

Synthèse générale des prévisions 2023 -2025

L'évolution a pris en compte l'augmentation important en 2022

	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025
Régime National	2 884 778 754	3 149 187 946	3 031 387 416
Régime Etranger	4 753 900 804	4 472 150 929	4 627 113 788
Autre (DGD +MPEM)	834 051 593	823 839 483	828 945 538
Total compte trésor	8 472 731 150	8 445 178 358	8 487 446 742
Retenues MPEM / Institutions	682 225 697	735 635 921	708 930 809
Total Général	9 154 956 848	9 180 814 279	9 196 377 552

Prévisions détaillées

Régime national

Régime National	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025
Droits de timbre	7 135 000	9 112 500	8 123 750
Droit d'allocation de la ressource (DAR)	36 004 600	36 724 692	37 459 186
Droit d'allocation des quantités pêchés	443 707 010	452 236 598	461 281 330
Droits D'accès Directs et forfaitaire (PA-PC-PH)	155 648 947	157 951 853	156 800 400
Redevances			
Redevance SMCP	1 424 937 564	1 587 081 289	1 506 009 427
Redevance à l'Export (Douane)	626 537 699	711 881 390	669 209 544
Amendes	190 807 935	194 199 624	192 503 779

Régime étranger

	Prévision 2023	Prévision 2024	Prévision 2025
Régime Etranger			
Accord UE			
Compensation financière	2 329 324 156	2 357 500 000	2 357 500 000
Avance Navire UE	9 725 954	8 432 977	9 079 465
Redevances captures (Décomptes)	425 090 703	519 077 616	472 084 159
Conventions libres			
Compensation financière	295 740 154	255 870 077	275 805 116
Redevances captures	1 547 701 126	1 194 169 791	1 370 935 459
Redevance Thon	135 907 506	126 689 262	131 298 384
ACCROD AVEC LE SENEGAL			
Redevances d'Accès	10 411 205	10 411 205	10 411 205
Autre (DGD +MPEM)	834 051 593	823 839 483	828 945 538
Retenues MPEM / Institutions	682 225 697	735 635 921	708 930 809
Total Général	9 154 956 848	9 180 814 279	9 196 377 552

Données quantitatives et des prix

Pêlagiques industrielles du régime national

Pour les prévisions de pêlagiques industrielles du régime national au titre des années 2023, 2024 et 2025, le droit d'allocation des quantités pêchées des ressources pêlagiques, a été calculé, conformément au décret n° 19 du 25/02/2022, en appliquant les deux taux de 650 MRU et 950 MRU par tonne pêchée dont 10% en provenance des navires nationaux et 90% des navires affrétés.

Pêche Industrielle

Groupes d'espèces

2023	2024	2025
------	------	------

PELAGIQUES	482	491	501
	156	425	254

Pour les droits d'accès (directs et forfaitaires), les redevances d'exploitation et autres recettes, les prévisions sont basées sur la moyenne arithmétique à partir de 2019 à 2022 à l'exception de l'année 2020 (année COVID) et sur le taux de croissance annuel des recettes en lien avec les captures et les valeurs des exportations.

La compensation financière annuelle de l'UE

La compensation financière annuelle de l'UE est fixée à 57,5 millions EUR suivant l'accord de partenariat RIM-UE (2021-2026).

Régime étranger

Prévision des captures par régime en tonnes et par groupe d'espèces

REGIME ETRANGERS

Groupes d'espèces	2023	2024	2025
PELAGIQUE	408 566	438 279	470 152
CEPHALOPODES	78	84	90
CRUSTACES	1 449	1 554	1 667
DEMERSAUX	19 019	20 402	21 886
Total	429 112	460 318	493 795

Régime National

1. Pêche Industrielle

Groupes d'espèces	2 023	2 024	2 025
PELAGIQUE	482 156	491 425	501 254
CEPHALOPODES	15 375	15 670	15 984
CRUSTACES	994	1 013	1 034
DEMERSAUX	18 319	18 671	19 044
Total	516 844	526 780	537 315

Total pêche industrielle nationale et étrangère	945 956	987 098	1 031 110
--	----------------	----------------	------------------

**1. Pêche artisanale et pêche côtière
piroguière**

Groupes d'espèces	2 023	2 024	2 025
Petits pélagiques	231 524	231 948	236 587
Poissons démersaux	52 976	53 073	54 135
Céphalopodes	24 898	24 943	25 442
Crustacés	419	420	428